



**SOCIÉTÉ
ONTARIENNE
DU CANNABIS**
RAPPORT
ANNUEL

2023-2024

LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Peter Bethlenfalvy, ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de président du conseil d'administration, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC).

Le rapport couvre l'exercice allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Gary Crawford
Président – Conseil d'administration
Société ontarienne du cannabis

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre	02
Reconnaissance du territoire autochtone	03
Message du président du conseil	04
Message du président et chef de la direction	05
Faits saillants du rendement	07
À propos de la Société ontarienne du cannabis	09
Organigramme de l'OCS	11
Rémunération du conseil d'administration de la SOVC	12
Cannabis récréatif légal en Ontario : Environnement opérationnel	13
Orientation stratégique : Activités clés et performances opérationnelles	16
Priorités de l'entreprise	17
Risques pour l'organisme et plan d'atténuation	24
Rapport de gestion et analyse	26
États financiers vérifiés de la SOVC pour l'exercice clos le 31 mars 2024	33

This document is also published in English under the name Ontario Cannabis Store Annual Report 2023–24.
Available on OCS.ca

Reconnaissance du territoire autochtone

Dans un esprit de vérité et de réconciliation, l'OCS reconnaît que son bureau et son entrepôt occupent les terres ancestrales, traditionnelles et contemporaines de nombreuses nations, notamment la Nation Anishinabek, la Confédération Haudenosaunee, les Wendats et les Attiwonderonks, et qu'elles abritent aujourd'hui de nombreuses communautés de Premières Nations, d'Inuit et de Métis. North York est couvert par le Traité 13 et Guelph par le Traité 3 signé avec les Mississaugas of the Credit.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Je suis honoré d'avoir pris la présidence du conseil d'administration de la SOVC en juillet 2024. C'est un privilège de se voir confier cette responsabilité, et je suis enthousiaste à l'idée de commencer à travailler avec les membres du conseil d'administration et la direction pour faire avancer l'important mandat de l'OCS, qui est de permettre un marché du cannabis dynamique qui supprime le marché illégal, promeut la responsabilité sociale en lien avec le cannabis et génère d'importants revenus pour la province de l'Ontario.

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2023-24 de l'OCS. Ce rapport fait état des progrès significatifs réalisés par l'organisation au cours de sa cinquième année d'activité à la suite de la légalisation du cannabis. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour que l'OCS, ses partenaires industriels et d'autres acteurs clés contribuent à faire progresser les objectifs de politique publique de la légalisation, les résultats obtenus en 2023-24 seront déterminants pour les progrès à venir.

Je tiens à remercier Connie Dejak, présidente sortante du conseil d'administration, pour ses cinq années de service public dévoué à l'OCS. Sa direction pendant cette période a été déterminante pour la croissance de l'organisation, en particulier lorsqu'elle a dû faire face à la concurrence féroce du marché illégal, aux défis de la pandémie de COVID-19 et aux changements réglementaires au cours des premières années qui ont suivi la légalisation. Au cours de son mandat à l'OCS, Connie a défendu avec passion l'éducation des consommateurs en matière de consommation responsable et la promotion des contributions économiques de l'industrie locale du cannabis légal en Ontario.

Je tiens également à exprimer ma gratitude auprès du personnel talentueux de l'OCS. Sous la direction du président et chef de la direction de l'OCS, il a fait preuve d'un dévouement remarquable pour atteindre les objectifs du plan d'affaires 2023-26 de l'agence, tout en faisant preuve de résilience devant l'évolution des conditions de commercialisation en cours de route.

Bien que je sois au début de mon parcours en tant que président, je suis fier de célébrer les efforts de l'OCS au cours de l'année écoulée. Plus particulièrement, l'OCS a joué un rôle essentiel dans la croissance du marché légal du cannabis en Ontario, qui a récemment dépassé les 2 milliards de dollars

de ventes au détail annuelles et continue à détourner les consommateurs du marché illégal.

Alors que l'OCS continue de mûrir, la valeur de son rôle de contribution pour l'Ontario est devenue de plus en plus évidente. En 2023-24, l'OCS a franchi une étape importante en commençant sa première série de paiements de dividendes à la province et en établissant un processus pour des versements continus. J'ai le plaisir d'annoncer que l'OCS a versé et accumulé un total de 365 millions de dollars en dividendes, contribuant ainsi à soutenir les priorités du gouvernement, telles que les services publics et les infrastructures.

Alors que j'entame mes fonctions de président, je me réjouis de travailler avec le conseil d'administration pour fournir une orientation stratégique et une bonne gouvernance à l'organisation en 2024-25 et après. Grâce à notre engagement inébranlable envers notre mandat et à notre travail acharné, l'OCS continuera de faire progresser sa mission, qui consiste à favoriser un marché du cannabis dynamique qui sert les intérêts de notre province et de sa population.



Gary Crawford
Président – Conseil d'administration
Société ontarienne de vente du cannabis

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

En 2022–23, l'OCS s'est engagée sur une voie ambitieuse pour passer du démarrage initial de notre entreprise aux efforts nécessaires pour ouvrir le marché légal du cannabis en Ontario à la suite de la légalisation. Il en est ressorti notre première stratégie pluriannuelle, un plan pour s'agrandir et commencer à favoriser un marché du cannabis dynamique. Les investissements visant à développer nos capacités de vente en gros et de distribution étaient au cœur de ce plan, ouvrant la voie au plus grand marché légal du cannabis au Canada, dont les ventes au détail annuelles ont dépassé les 2 milliards de dollars en 2023–2024.

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2023–24 de l'OCS, qui met en lumière les réalisations importantes de la deuxième année de ce parcours transformateur.

Au cours de l'année écoulée, l'OCS a concentré ses efforts sur l'enrichissement de sa gamme de produits afin de permettre aux détaillants de se différencier les uns des autres et d'offrir aux producteurs agréés un meilleur accès au plus grand marché du cannabis au Canada. Le catalogue de l'OCS a doublé au cours des deux dernières années, atteignant le nombre impressionnant de 4 280 UGS (contre 2 014 en 2021–22), tandis que le nombre de producteurs agréés au niveau fédéral avec lesquels l'OCS travaille en partenariat est passé de 239 à 295, soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente. Pour soutenir cette expansion, l'OCS a réalisé des investissements stratégiques afin de développer et d'améliorer son canal d'exécution secondaire, Flow-Through, pour faciliter une plus grande diversification des marques parmi les magasins de cannabis agréés et créer des expériences de vente au détail enrichies pour les consommateurs.

En tant que plus grand distributeur en gros de cannabis légal au monde, l'OCS a distribué 98 millions d'unités de produit en 2023–24, soit un total de 388 944 kg, à un réseau de plus de 1 700 magasins de cannabis agréés dans toute la province. Au cours de cette période, l'OCS est restée déterminée à améliorer son expérience de vente en gros de bout en bout afin de réduire les frictions pour notre clientèle de détail.

Les investissements de l'OCS dans son infrastructure de vente en gros et d'expérience client ont contribué à faciliter la croissance du marché légal du cannabis en Ontario, l'agence atteignant 1,61 milliard de dollars de recettes de vente en gros en 2023–24, soit une augmentation de 12,2 % par rapport à 2022–23. En particulier, la décision de la ville de

Mississauga d'autoriser les magasins de détail de cannabis légal a joué un rôle clé dans la croissance des ventes au cours de l'année écoulée. Cette décision permet aux adultes de la troisième plus grande ville de l'Ontario d'avoir accès à des produits de cannabis testés, traçables et plus sûrs provenant du marché légal, et représente un grand pas en avant dans le remplacement des ventes d'alternatives illégales. Cela dit, la croissance du nombre de magasins de détail dans l'ensemble de l'Ontario a commencé à ralentir par rapport aux premières années de la légalisation, reflétant désormais un équilibre entre les nouvelles ouvertures et les fermetures de magasins que l'on observe dans de nombreux autres secteurs de la vente au détail.

En 2023–24, l'OCS a pris des mesures importantes pour faire avancer sa stratégie pluriannuelle de responsabilité sociale. Tout d'abord, l'OCS a officialisé ses efforts en matière de responsabilité sociale en lançant [Bon globalement](#), sa plateforme d'impact social, qui informe les Ontariens des nombreux avantages et contributions du cadre légal du cannabis. L'OCS a également lancé une campagne publicitaire multicanal pour faire connaître sa plateforme éducative en ligne, [Cannabis rendu clair](#), et des centaines de milliers d'Ontariens ont visité le site web pour trouver des informations factuelles, impartiales et faciles à comprendre sur les produits légaux du cannabis et la consommation responsable. En outre, l'OCS a lancé un premier [fonds d'impact social](#), investissant 500 000 dollars dans des projets communautaires et des recherches sur le cannabis qui soutiennent sa stratégie de responsabilité sociale.

En 2023–24, l'OCS a continué d'observer de nombreux défis financiers pour les participants du secteur, qui doivent faire face au coût élevé de la mise en conformité avec les réglementations fédérales, à la forte concurrence des opérateurs illégaux persistants et aux pressions macroéconomiques qui ont augmenté le coût des intrants et rendu le coût des emprunts prohibitif. Bien que nombre de ces défis exigent l'attention et le soutien d'un large éventail de parties prenantes, l'OCS s'est efforcée de faire sa part en tant que grossiste en réalisant des investissements qui favoriseront les conditions de la durabilité du secteur. En septembre dernier, avec le soutien du gouvernement de l'Ontario, l'OCS a eu le plaisir de mettre en œuvre une nouvelle stratégie en matière de prix de gros. Ces changements visaient à réduire les marges de l'OCS et à mettre en œuvre un modèle de marge fixe transparent qui fournit aux

producteurs agrées les outils dont ils ont besoin pour faire face à la concurrence. Nous estimons qu'environ 60 millions de dollars des marges de l'OCS seront réinvestis chaque année sur le marché, et qu'ils s'accumuleront les années suivantes au fur et à mesure que le marché se développera.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle « étendre pour permettre » de l'OCS ont été très positifs jusqu'à présent, et l'organisation obtient des résultats tangibles. Le marché légal gagne régulièrement du terrain sur le marché illégal, l'acceptation du cannabis légal par les Ontariens continue d'augmenter et nos partenaires de l'industrie nous ont fait part qu'ils avaient constaté des améliorations mesurables dans la façon dont ils font des affaires avec l'OCS. Ces rétroactions indiquent que nous sommes dans la bonne direction et motivent notre équipe à poursuivre le travail nécessaire pour avoir une incidence dans ces domaines.

Je tiens à remercier notre conseil d'administration, en particulier Connie Dejak, notre présidente sortante, pour son leadership stratégique et ses conseils à l'organisation en 2023–24. Je me réjouis de travailler en collaboration avec Gary Crawford, notre nouveau président, et tous les membres du conseil d'administration, alors que nous demeurons concentrés sur la création du marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada.



David Lobo
Président et Chef de la direction
Société ontarienne du cannabis

FAITS SAILLANTS DU RENDEMENT

RETOUR SUR L'ANNÉE 2023-24

En 2023-24, l'industrie canadienne du cannabis a célébré une étape importante avec le cinquième anniversaire de la légalisation des ventes de cannabis à des fins récréatives, le 17 octobre 2023. Le marché ontarien du cannabis a continué de croître en 2023-24, les ventes au détail annuelles ayant dépassé les 2 milliards de dollars et l'accès des consommateurs au cannabis légal s'étant élargi à plus de 1 700 magasins de cannabis agréés.¹

Pour faciliter cette croissance, la Société ontarienne du cannabis (OCS) a fait progresser sa stratégie pluriannuelle qui, au cours de sa deuxième année, s'est concentrée sur l'extension de ses capacités fondamentales de vente en gros afin de permettre un marché du cannabis dynamique en Ontario. Dans son [plan d'affaires 2023-26](#), l'agence a continué d'ancrer ses activités à trois objectifs stratégiques :



Construire les meilleures capacités de vente en gros



Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique



Défendre le marché légal et un secteur socialement responsable

Renforcer de meilleures capacités de vente en gros

En tant que distributeur exclusif de cannabis de l'Ontario, l'OCS continue de faire des investissements proactifs pour soutenir une infrastructure et des systèmes de vente en gros robustes afin d'élargir sa sélection de produits de cannabis légaux innovants, de renforcer ses niveaux de service de livraison et d'améliorer ses processus de contrôle de la qualité. Cela a été mesuré par :

45%

Augmentation de la capacité à répertorier les UGS

11,5

Rotation des stocks

318

Plaintes par million d'unités vendues

Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique

En tant que grossiste pour plus de 1 700 magasins, l'OCS a continué à prendre des mesures pour assurer un parcours client transparent de bout en bout, en créant des outils simples en libre-service pour les magasins de cannabis agréés. Cela a été mesuré par :

97,1%

Taux d'exécution des commandes en gros²

6/10

Note de satisfaction client du détaillant

¹ Statistique Canada. Tableau 20-10-0056-01 Ventes mensuelles du commerce de détail par province et territoire (x 1 000). Données extraites : Juillet 2024.

² Le taux d'exécution des commandes (Perfect Order Index) est un indicateur standard du secteur qui mesure l'efficacité et l'efficacité globales des processus d'exécution des commandes. Il permet d'évaluer dans quelle mesure une entreprise répond aux attentes de ses clients en livrant les commandes avec précision, dans les délais et dans leur intégralité.

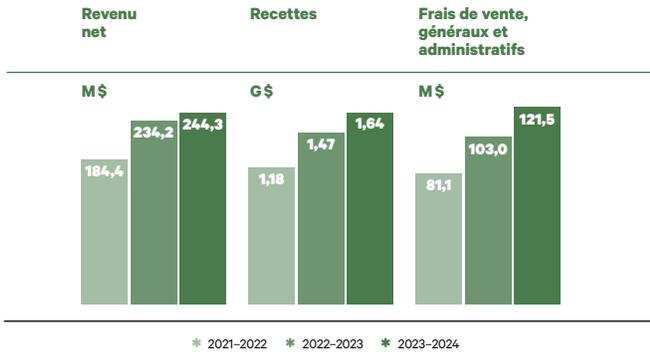
Défendre le marché légal et un secteur socialement responsable

L'OCS a continué de progresser dans la mise en œuvre de sa stratégie pluriannuelle de responsabilité sociale, qui vise notamment à améliorer les connaissances sur le cannabis, à promouvoir une consommation responsable, à soutenir un secteur diversifié et inclusif et à jeter les bases de la durabilité. Cela a été mesuré par :

69% 785_{K+}

des consommateurs fréquents de cannabis reconnaissent que l'achat légal de cannabis est préférable à l'achat illégal

visiteurs uniques sur [Cannabis Rendu Clair](#), la plateforme éducative en ligne de l'OCS



Objectifs de performance de l'entreprise

Dans le cadre de son mandat, qui consiste à garantir un accès sûr au cannabis légal et à déplacer les ventes du marché illégal, ainsi qu'à respecter ses engagements financiers en tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, l'OCS a enregistré une croissance constante de son revenu net et de ses recettes d'une année sur l'autre.

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DU CANNABIS

Mandat de la province

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), qui opère sous le nom de Ontario Cannabis Store (OCS), est le grossiste exclusif du gouvernement provincial en cannabis récréatif pour les magasins de détail privés autorisés par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). L'OCS exploite également la boutique en ligne provinciale de cannabis récréatif, qui offre un accès légal aux adultes situés dans tout l'Ontario. L'OCS a été créée en tant qu'agence gouvernementale par la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis* (la *Loi sur la SOVC*). Comme le prévoit la *Loi sur la SOVC*, l'OCS est habilitée à acheter, à posséder et à vendre du cannabis et des produits connexes, ainsi qu'à promouvoir la responsabilité sociale en matière de cannabis.

L'OCS soutient les objectifs du gouvernement de l'Ontario en matière de vente de cannabis récréatif, notamment la mise en place d'un système de vente au détail qui contribue à lutter contre le marché illégal, à empêcher les enfants et les jeunes d'avoir accès au cannabis et à protéger les communautés. L'OCS défend ces objectifs provinciaux :

- Approvisionner et distribuer du cannabis de qualité aux magasins de cannabis agréés
- Fournir aux adultes un accès sûr et fiable au cannabis légal par l'intermédiaire d'[OCS.ca](https://www.ocs.ca)
- Promouvoir la responsabilité sociale pour faciliter une approche responsable de la vente au détail de cannabis
- Fournir aux consommateurs des informations sur la consommation sûre et responsable

En tant qu'entreprise publique du gouvernement de l'Ontario, l'OCS génère également des bénéfices nets qui sont versés à la province pour l'aider à financer des priorités, telles que les services publics et les infrastructures.

Dans le cadre de son mandat, l'OCS, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, rend compte au ministre des Finances et vise à fonctionner de manière efficace et transparente. Tout au long de l'exercice 2023–24, l'OCS s'est attachée à répondre aux priorités énoncées dans sa [lettre d'orientation annuelle](#) du ministre des Finances, tout en réalisant les objectifs décrits dans son [plan d'affaires 2023–26](#).

Responsabilité de l'organisme

En tant qu'agence de la Couronne du gouvernement de l'Ontario, l'OCS est soumise aux exigences énoncées dans la [directive concernant les organismes et les nominations](#). Sous l'égide de son conseil d'administration, l'OCS a déployé des efforts considérables pour satisfaire à ces exigences en matière de responsabilité. Tous les documents sont accessibles sur [OCS.ca](https://www.ocs.ca).

[Les publications sur l'obligation de rendre compte](#) de l'OCS sont les suivantes :

- Rapports annuels
- Plan d'affaires
- Lettre d'orientation annuelle du ministre des Finances de l'Ontario
- États financiers
- Protocole d'entente entre le président du conseil d'administration de la SOVC et le ministre des Finances
- Rapports sur les frais de voyage, de repas et d'accueil des cadres supérieurs

DÉCOUVRIR L'OCS

En tant qu'organisme de la Couronne gouverné par le conseil d'administration, la surveillance stratégique de la société est assurée par son président et son conseil d'administration. Comme le prévoit la loi sur la SOVC, le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil et est responsable devant le ministre des Finances. Parmi ses responsabilités, le conseil d'administration de la SOVC nomme le président et le chef de

la direction de l'organisme, qui est chargé de diriger toutes les opérations quotidiennes. Le président et chef de la direction nomme une équipe de cadres supérieurs pour l'aider à gérer les secteurs d'activité de l'organisme. Dans le cadre de son mandat et de ses objectifs stratégiques, l'OCS est guidée par un objectif, une vision, une mission et un ensemble de valeurs qui définissent qui est l'OCS et ce que l'organisation cherche à réaliser.

OBJECTIF DE L'OCS

(Pourquoi nous existons)

Favoriser un marché du cannabis dynamique qui permette à tous les Ontariens de profiter des avantages du cannabis légal.

VISION DE L'OCS

(Le monde auquel nous contribuons)

Le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada.

MISSION DE L'OCS

(Notre rôle)

Permettre un marché dynamique grâce à une expérience client exceptionnelle, ancrée dans la sélection, le service et la qualité.

VALEURS DE L'OCS

(Comment nous remplissons notre rôle)

Orientation client

Nous nous efforçons de fournir un service et un soutien exceptionnels à tous nos clients internes et externes.

Pensée avant-gardiste

Nous remettons en question le statu quo et adoptons l'innovation permanente.

Fierté du service

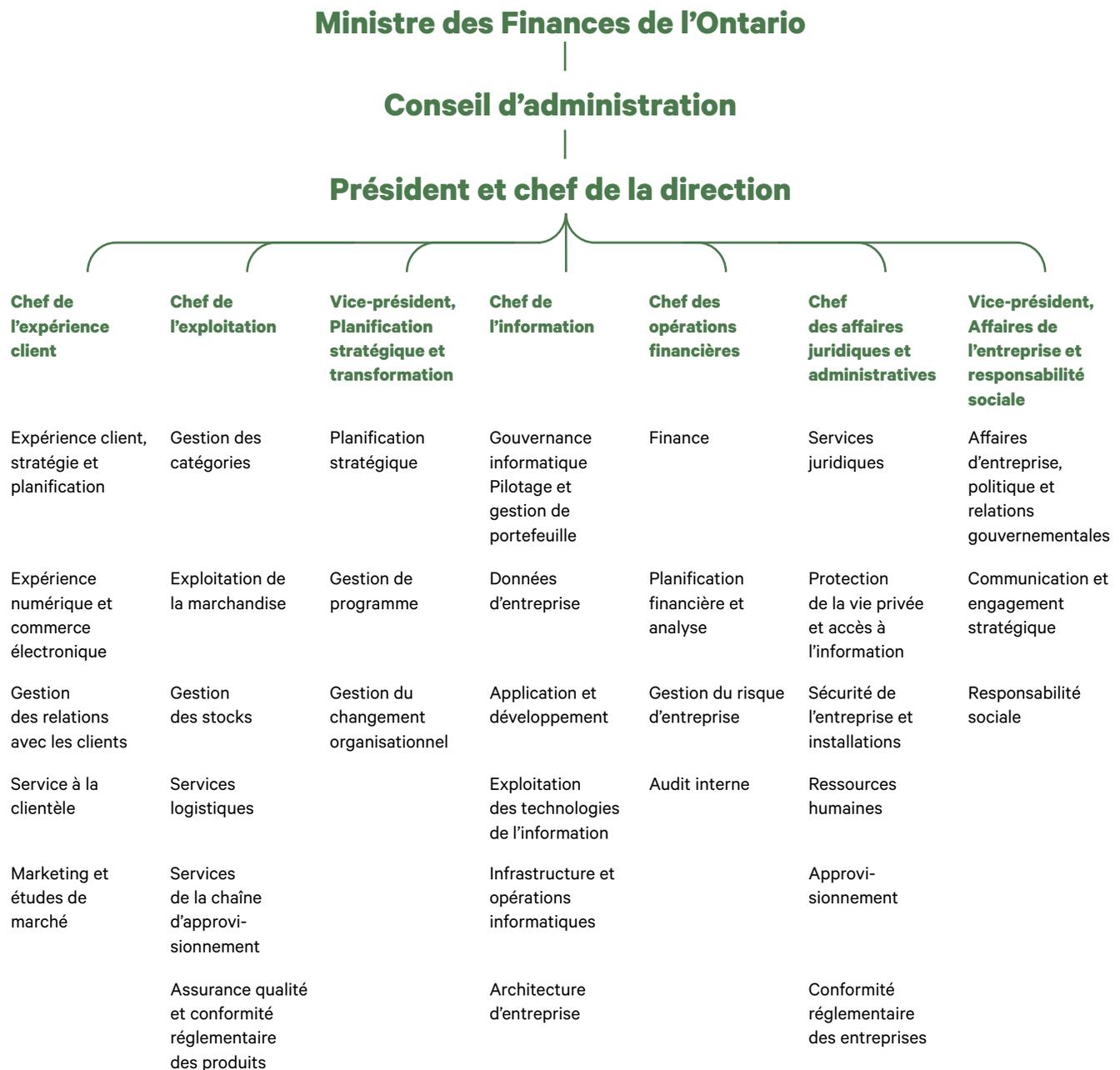
Nous agissons avec la plus grande intégrité et sommes fiers d'être des employés du secteur public.

Travail d'équipe

Nous travaillons ensemble et nous gagnons ensemble, grâce à la diversité de nos forces individuelles.

ORGANIGRAMME DE L'OCS

L'organigramme ci-dessous présente chaque service et ses domaines de compétence au 31 mars 2024.



RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOVC

Membre du conseil d'administration	Poste	Terme	Rémunération versée en 2023-24
Connie Dejak ³	Présidente	Du 2 déc. 2022 au 1 ^{er} déc. 2025	15 424,00 \$
Kam Va Philip Leong	Vice-président	Du 27 août 2023 au 26 août 2026	7 400,00 \$
Kelly Elwood	Membre	Du 29 sept. 2021 au 28 sept. 2024	3 000,00 \$
Michael Smoskowitz	Membre	Du 25 nov. 2021 au 24 nov. 2024	2 700,00 \$
Anthony Bavota	Membre	Du 17 févr. 2022 au 16 févr. 2025	3 200,00 \$
Rajesh Uttamchandani ⁴	Membre	Du 18 juin 2020 au 17 juin 2025	3 500,00 \$
Graham Coulson	Membre	Du 19 janv. 2023 au 18 janv. 2026	4 449,00 \$
Benson Lau	Membre	Du 19 janv. 2023 au 18 janv. 2026	2 900,00 \$
Jon Reid	Membre	Du 27 avr. 2023 au 26 avr. 2027	2 200,00 \$
TOTAL			44 773,00 \$

Comités

Comité de gouvernance (Anthony Bavota, président)

Comité d'audit et des finances (Kam Va Philip Leong, président)

Comité de l'innovation et de la concurrence (Kelly Elwood, présidente)

Comité des ressources humaines et des rémunérations (Rajesh Uttamchandani, président)

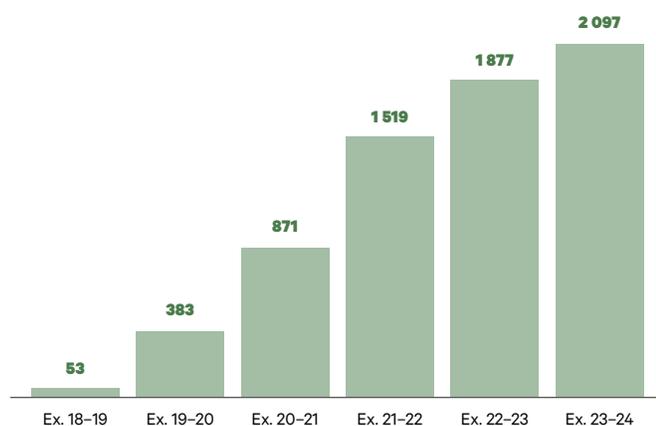
³ Connie Dejak a démissionné de son poste de présidente du conseil d'administration avec effet au 25 juillet 2024.

⁴ Rajesh Uttamchandani a démissionné de son poste de membre du conseil d'administration avec effet au 14 mai 2024.

LE CANNABIS RÉCRÉATIF LÉGAL EN ONTARIO: ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Au cours de la cinquième année qui a suivi la légalisation, le marché légal du cannabis en Ontario a dépassé les 2 milliards de dollars de ventes au détail annuelles. Cependant, à mesure que le marché mûrit et que la concurrence du marché illégal persiste, les modèles de croissance ont commencé à évoluer vers des taux plus modérés, typiques des secteurs de vente au détail établis. Cette section explore les tendances évolutives du marché, l'environnement économique et les avancées réglementaires qui ont façonné le paysage opérationnel tout au long de la période 2023–24.

Ventes légales de cannabis au détail en Ontario depuis la légalisation⁵ (en millions de dollars)

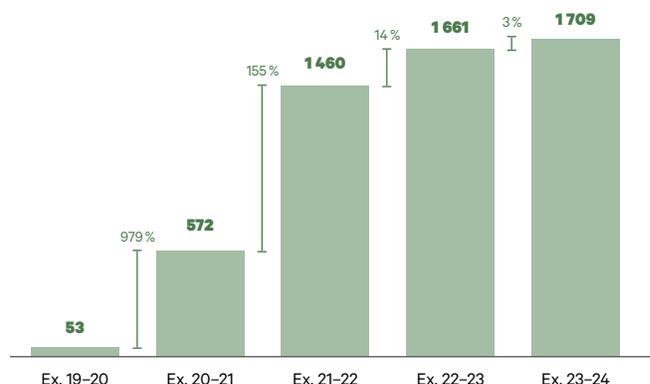


Évolution du marché légal du cannabis

Au 31 mars 2024, la population adulte de l'Ontario peut effectuer des achats légaux dans 1 709 magasins de cannabis agréés, répartis dans plus de 350 municipalités de la province. En 2023–24, le rythme des fermetures de magasins a ralenti par rapport à la période précédente, avec 134 fermetures, contre 144 en 2022–23. Parallèlement, le nombre d'ouvertures de magasins a continué à dépasser celui des fermetures, avec un total de 182 nouveaux magasins en activité au 31 mars 2024. Dans l'ensemble, cela représente une croissance de 48 nouveaux magasins nets en 2023–24 (soit une augmentation

de 3 % d'une année sur l'autre). Cette évolution traduit une stabilisation du marché de la vente au détail par rapport aux premières années de la légalisation, au cours desquelles le nombre net de nouveaux magasins avait augmenté de 201 (soit une hausse de 14 % en glissement annuel) et de 888 (soit une hausse de 155 % en glissement annuel) au cours des deux années précédentes.

Nombre de magasins agréés pour la vente de cannabis en Ontario



La décision de la ville de Mississauga d'autoriser l'ouverture de magasins de vente au détail de cannabis légal dans sa collectivité en avril 2023 est un facteur clé de la croissance du nombre de magasins de cannabis agréés en 2023–24. Grâce à ce changement, la troisième plus grande ville de l'Ontario a permis à ses résidents d'avoir un accès légal aux produits du cannabis à usage récréatif. Il s'agit d'une étape importante dans la transition des ventes depuis le marché illégal. Au 31 mars 2024, il y avait 41 magasins agréés dans la ville de Mississauga. Le canton de Muskoka Lakes et la municipalité de Powassan ont également autorisé l'ouverture de magasins de vente au détail de cannabis légal en 2023–24. Malgré l'ajout de magasins dans ces communautés, les adultes de 60 municipalités de l'Ontario n'ont toujours pas accès à la vente au détail de cannabis en magasin. Cependant, grâce à [OCS.ca](https://ocs.ca), les adultes de tout l'Ontario ont accès à des produits de cannabis légaux, y compris la population des municipalités qui n'autorisent pas l'ouverture et l'exploitation de magasins de vente au détail de cannabis légal.

⁵ Statistique Canada. Tableau 20-10-0056-01 Ventes mensuelles du commerce de détail par province et territoire (x 1 000). Données extraites : Juillet 2024.

L'OCS travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs (producteurs agréés par le gouvernement fédéral) de tout le Canada pour s'approvisionner et fournir des produits de qualité, testés et réglementés, aux magasins de cannabis agréés et aux consommateurs adultes de toute la province. En 2023–24, l'OCS a continué d'intégrer de nouveaux producteurs agréés afin de constituer avec succès un catalogue diversifié de produits de haute qualité et très en demande. À la fin de l'exercice, l'OCS s'est associée à 295 producteurs agréés (soit une augmentation de 56 (23%) d'une année sur l'autre), dont de nombreux artisans et petits producteurs, pour proposer, au 31 mars 2024, 4 280 produits uniques.

Sachant que l'Ontario représente environ 40 % des ventes annuelles de cannabis légal au Canada, l'OCS a continué à observer une demande croissante de la part des producteurs agréés pour accéder au marché ontarien. Au cours de l'année écoulée, l'OCS a reçu des appels à produits de la part de 200 à 230 producteurs agréés, soit une moyenne de 2 200 à 2 700 produits uniques par trimestre. Pour faciliter l'entrée des fournisseurs sur le marché et favoriser une offre de produits plus innovante, l'OCS a renforcé ses capacités d'intégration des produits, ajoutant plus de 1 000 nouveaux produits à son catalogue chaque trimestre. Grâce à son programme de gestion du cycle de vie des produits, l'OCS a continué à travailler avec les fournisseurs pour retirer les produits qui ne répondaient plus aux besoins d'assortiment en constante évolution du catalogue.

Depuis la légalisation, un travail important a été réalisé pour corriger les idées fausses sur le cannabis et les personnes qui le consomment. En conséquence, la perception du public à l'égard du cannabis continue d'évoluer. Selon des études récentes menées par Angus Reid pour l'OCS, environ deux tiers des Ontariens ont une opinion positive de la consommation de cannabis dans la province, et environ trois quarts d'entre eux reconnaissent que le cannabis contribue à créer des emplois contributifs et que, dans l'ensemble, l'Ontario bénéficie financièrement de la légalisation du cannabis. En outre, 74 % des Ontariens ont une opinion positive des effets de la légalisation. Les Ontariens sont également rassurés de savoir que le cannabis légal provient d'une source sûre, affirmant que les magasins de cannabis agréés ont un meilleur contrôle de la qualité (73%), de la sécurité des produits (73%) et des produits exempts de contaminants nocifs (72%).

L'un des principaux objectifs de la légalisation est depuis longtemps de détourner les consommateurs du marché illégal. Depuis lors, les achats effectués auprès de sources illégales ont considérablement diminué, ne représentant plus qu'un tiers des ventes totales, selon les estimations. Cependant, malgré ces tendances positives, le marché illégal reste résilient.

Des magasins physiques illégaux et sans licence continuent d'être en activité, tandis que des centaines de sites web de « vente par correspondance de marijuana » (ou « MoMs ») livrent des produits dans toute la province. Ces activités sont illégales, et pourtant il subsiste une certaine confusion, puisque 38 % des Ontariens pensent que tous les vendeurs de cannabis en Ontario sont légaux, étant donné que ces magasins sont ouverts et fonctionnent. L'OCS est reconnaissante envers le gouvernement de l'Ontario d'avoir annoncé dans son [budget 2024](#) un financement supplémentaire de la Police provinciale de l'Ontario (OPP) au cours des trois prochaines années afin de l'aider à lutter contre le marché illégal. Bien qu'elle n'ait pas de mandat en matière de répression, l'OCS s'est engagée à collaborer avec tous les niveaux de gouvernement pour fournir des informations sur le marché et d'autres ressources, le cas échéant, afin de soutenir les efforts déployés par les organismes chargés de faire respecter la loi pour mettre un terme aux activités illégales sur le marché.

Évolution des conditions économiques et du marché

Au cours de l'année écoulée, le secteur du cannabis a continué à faire face à de graves difficultés économiques, marquées par l'augmentation du coût des intrants, la hausse des taux d'intérêt, les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et les tensions géopolitiques. Malgré une baisse de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario de 6,5 % en 2022–23 à 3,2 % en 2023–24 (mesuré sur une base moyenne), ces pressions économiques ont persisté dans l'ensemble de l'industrie.⁶ De la culture et la transformation à la distribution et la vente au détail, les dépenses d'exploitation ont continué à augmenter, réduisant les marges bénéficiaires et incitant les entreprises à réévaluer leurs stratégies commerciales. Parallèlement, sur un marché concurrentiel, les prix du cannabis sont restés stables ou ont diminué en raison de l'hyperconcurrence, ce qui a encore réduit la rentabilité des acteurs du secteur.

Le nombre de défaillances, de faillites et de fermetures dans l'ensemble du secteur témoigne de cet environnement opérationnel difficile au cours de l'année écoulée. En outre, au cours de l'année écoulée, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a commencé à prendre des mesures pour recouvrer les paiements des producteurs agréés en retard de paiement. Dans le cadre de l'application de la *Loi sur les accises*, l'ARC a commencé à demander à l'OCS et à d'autres grossistes provinciaux de procéder à des saisies-arrêts pour les producteurs agréés qui ne paient pas les droits d'accise. L'OCS continuera à respecter les avis et à effectuer les paiements à l'ARC, comme il se doit.

⁶ Statistique Canada. Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation, mensuel, non corrigé des variations saisonnières.

En tant que distributrice exclusive de cannabis en Ontario, l'OCS reconnaît le rôle qu'elle peut jouer pour améliorer les conditions de l'industrie. À cette fin, en septembre 2023, l'OCS a ajusté son modèle de tarification de gros, qui comprenait des réductions stratégiques de ses marges sur les produits et un nouveau modèle de marge fixe. Avec ce changement, l'OCS a estimé qu'elle contribuerait au marché à hauteur d'environ 35 millions de dollars en 2023–24, avec une réduction pour l'ensemble de l'exercice 2024–25 estimée à environ 60 millions de dollars et une augmentation annuelle au cours des années suivantes, à mesure que le marché se développe.

Tout au long de la période 2023–24, l'OCS a pris connaissance de rapports et de pétitions en ligne suggérant que les valeurs de delta-9-tétrahydrocannabinol (THC) sur certains produits à base de fleurs séchées réglementés pourraient être surévaluées. De telles allégations, souvent qualifiées d'« inflation de THC », menacent la confiance des consommateurs dans le cadre réglementaire légal. En réponse, l'OCS a lancé un programme pilote temporaire de dépistage du THC pour les produits de cannabis séchés, y compris les préroulés. L'OCS est impatiente d'exploiter les données de cette initiative pour valider les affirmations de l'industrie et engager davantage les partenaires gouvernementaux et industriels tout en continuant à encourager le développement de normes d'essai et d'échantillonnage plus larges à travers le Canada.

Évolution du paysage réglementaire

En vertu de la *Loi sur le cannabis*, le gouvernement fédéral était tenu de procéder à un examen législatif du cadre juridique du cannabis, de son administration et de son fonctionnement dans les trois ans suivant la légalisation. En septembre 2022, l'examen législatif a été lancé avec la nomination d'un comité d'experts indépendants composé de cinq membres et chargé de mener un examen approfondi sur une période de 18 mois. En mars 2024, le comité d'experts a déposé au Parlement un [rapport final sur l'examen législatif de la Loi sur le cannabis](#). Le rapport formule 54 recommandations et 11 observations visant à renforcer et à améliorer l'application de la Loi sur le cannabis.

Au début de l'examen, l'OCS a publié un document de travail ([Possibilités d'amélioration du cadre fédéral canadien en matière de cannabis : Perspectives du magasin de cannabis de l'Ontario – en anglais seulement](#)) qui souligne plusieurs défis et possibilités que Santé Canada pourrait prendre en considération dans le cadre de son évaluation. L'OCS s'engage à travailler aux côtés du gouvernement de l'Ontario pour répondre aux conclusions du rapport final du comité d'experts. L'OCS remercie Santé Canada pour son engagement continu et encourage le gouvernement fédéral à agir de toute urgence pour affiner le cadre réglementaire afin de réduire les exigences trop lourdes

imposées aux entreprises légalisées tout en fournissant des outils supplémentaires au marché légal pour concurrencer les opérateurs illégaux sans mettre en péril la santé et la sécurité des Canadiens.

En 2023–24, l'OCS a continué à surveiller et à prendre des mesures pour répondre aux directives émises par Santé Canada concernant le statut des produits du cannabis contenant des cannabinoïdes légèrement intoxicants et des extraits ingérables, notamment en soutenant l'arrêt des ventes de tout produit non conforme et en créant des voies pour la réintroduction de produits conformes sur le marché ontarien.

En Ontario, le gouvernement provincial continue également d'étudier les possibilités de renforcer le cadre juridique du cannabis afin de soutenir ses objectifs d'ouverture du marché de détail du cannabis. En juin 2023, des modifications légales ont été introduites afin d'établir un pouvoir réglementaire permettant le transfert de licences de magasins de vente au détail de cannabis. Ces amendements permettront également le transfert et la vente de stocks de cannabis entre titulaires de licences, dans certaines circonstances précisées par voie réglementaire. Ces règlements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et devraient réduire la charge administrative pour les détaillants lorsqu'ils vendent dans un magasin de cannabis agréé.

Le gouvernement de l'Ontario a également introduit des amendements juridiques qui font passer de 75 à 150 le nombre de magasins que les opérateurs de vente au détail agréés et leurs affiliés peuvent exploiter. Ces changements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et répondent à la croissance du marché légal de la vente au détail de cannabis depuis que des limites ont été mises en place pour la première fois. Le plafond de 75 a été initialement fixé parce qu'il représentait 10 % d'un marché prévu avec seulement 750 magasins de cannabis agréés. La nouvelle limite de 150 correspond désormais à un marché élargi de plus de 1 700 magasins de cannabis agréés et représente un peu moins de 10 % du nombre total de magasins. Parallèlement à ces changements, le gouvernement de l'Ontario a également introduit des amendements visant à soutenir l'engagement des Premières Nations dans la réglementation du cannabis au sein de leurs communautés.

ORIENTATION STRATÉGIQUE : ACTIVITÉS CLÉS ET PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Chaque année, le président du conseil d'administration de la SOVC reçoit une lettre d'orientation annuelle du ministre des Finances qui décrit les priorités et les attentes du gouvernement de l'Ontario à l'égard de l'OCS. En 2023-24, l'OCS a été chargée de poursuivre les efforts visant à créer un marché légal dynamique qui contribue à lutter contre le marché illégal, à soutenir l'introduction sur le marché d'un

assortiment diversifié et innovant de produits dont la qualité a été testée, et à faire progresser les efforts de responsabilité sociale dans l'industrie. Les plans de l'OCS pour répondre à ces attentes ont été présentés dans son plan d'affaires 2023-26. Les sections suivantes donnent un aperçu des progrès réalisés par l'organisme pour atteindre ces buts et objectifs au cours de l'exercice 2023-24.



Priorités de l'entreprise

Construire les meilleures capacités de vente en gros

- Augmenter la capacité à répertorier les UGS de 30 % (d'une année sur l'autre)
- Réaliser 10 rotations d'inventaire par an au centre de distribution de l'OCS
- Réduire de 3 % le nombre de réclamations par million d'unités vendues (d'une année sur l'autre)

Enrichir l'expérience des clients grâce au numérique

- Atteindre un score de 95 % pour l'indice de commande parfaite
- Cibler une note de satisfaction client de 6/10 pour les détaillants

Défendre le marché légal et un secteur socialement responsable

- Atteindre un taux d'accord de 60 % parmi les consommateurs fréquents de cannabis, selon lequel l'achat légal de cannabis est préférable à l'achat illégal
- Objectif : 10 000 vues sur Cannabis rendu clair, la plateforme de responsabilité sociale de l'OCS

PRIORITÉS DE L'ENTREPRISE

Construire les meilleures capacités de vente en gros

L'année dernière, l'OCS a expédié 395 millions de grammes de cannabis depuis son centre de distribution dans toute la province, soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente. Au cours de la deuxième année de sa stratégie pluriannuelle, l'OCS a concentré ses efforts sur l'établissement d'une base pour des opérations de gros fiables afin de faciliter la croissance du marché juridique. En 2023-24, des

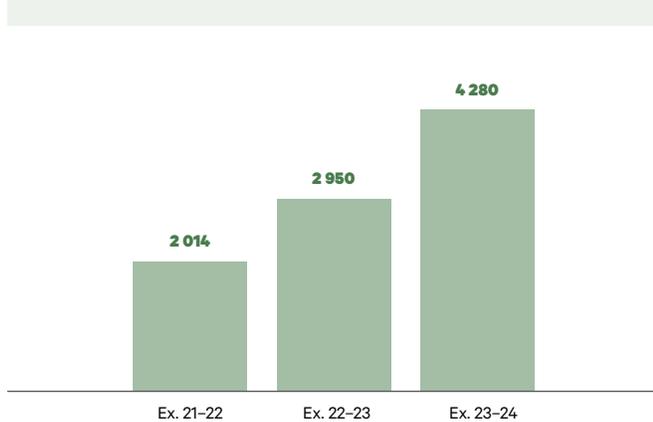
investissements ont été réalisés pour continuer à développer un catalogue de produits qui donne la priorité à l'innovation et augmente les options de produits disponibles pour les consommateurs adultes. En outre, l'OCS s'est efforcée de renforcer ses niveaux de service et d'améliorer ses processus de contrôle de la qualité. Afin de créer une plus grande transparence et de soutenir un marché dynamique mieux placé pour concurrencer les opérateurs illégaux, l'OCS a également mis en place un nouveau modèle de tarification de gros.

Objectif	Indicateur clé de performance	Description	État d'avancement
 <p>Construire les meilleures capacités de vente en gros</p>	Augmenter de 30 % la capacité à répertorier les UGS (d'une année sur l'autre)	Mesure la croissance de la capacité de l'OCS à élargir sa gamme de produits	L'OCS a continué à faire des progrès significatifs vers cet objectif, réalisant une croissance de 45 % de la capacité à répertorier les UGS (d'une année sur l'autre)
	Effectuer 10 rotations d'inventaire par an au centre de distribution de l'OCS	Mesure la fréquence à laquelle les stocks sont épuisés et réapprovisionnés, ce qui favorise la qualité des produits (par exemple, des produits plus récents et plus frais sont ajoutés à chaque rotation)	L'OCS a dépassé son objectif et a réalisé 11,5 rotations d'inventaire
	Réduire de 3 % le nombre de plaintes par million d'unités vendues (d'une année sur l'autre)	Mesure la satisfaction des consommateurs	L'OCS a reçu 318 plaintes par million d'unités (contre 310 en 2022-23), ce qui est inférieur à son objectif

Renforcer les capacités pour favoriser l'innovation et la diversité de l'assortiment de produits

Au cours des deux dernières années, l'OCS s'est attachée à élargir son catalogue de produits afin d'offrir aux magasins de cannabis agréés davantage de possibilités de différencier leur assortiment de détail et aux producteurs agréés un meilleur accès au marché ontarien. Pour atteindre cet objectif, l'OCS a augmenté sa capacité à embarquer plus de 1 000 références uniques par trimestre, contre moins de 800 l'année précédente. Cela a abouti à un catalogue de produits qui a atteint 4 280 références uniques à la fin de l'exercice, soit une augmentation de 45 % par rapport à l'année précédente (contre 2 950 en 2022-23). De son côté, l'OCS a observé une augmentation de la diversité de l'assortiment de produits au niveau des magasins, ce qui suggère que les détaillants différencient leurs offres de produits par rapport à leurs concurrents les plus proches sur le plan géographique. En outre, en renforçant la capacité d'intégrer davantage d'UGS, l'OCS a contribué à faciliter l'augmentation du nombre de producteurs agréés capables de vendre sur le marché de l'Ontario. À la fin de l'année 2023-24, l'OCS s'est associée à 295 producteurs agréés, soit une augmentation de 56 (23 %) par rapport à 2022-23. En complément des efforts déployés pour intégrer davantage de produits, l'OCS a continué de s'attacher à améliorer la transparence et la cohérence de la manière dont elle s'approvisionne en produits par le biais de son processus d'appel à produits (processus par lequel elle évalue et examine les demandes de produits à base de cannabis). L'OCS est fière d'annoncer que, grâce à ces efforts, les producteurs agréés se sont déclarés globalement satisfaits à 85 % de la procédure d'appel à produits.

Nombre d'UGS



Contrairement aux marchés plus matures, l'OCS a observé que les produits de son catalogue connaissent généralement une augmentation rapide des ventes suivie d'une forte

baisse. Cela signifie qu'environ 80 % des UGS sont éliminées progressivement dans l'année qui suit leur introduction en raison de performances insuffisantes, le plus souvent à la demande des producteurs agréés. Parallèlement, l'année dernière, le nombre d'UGS ajoutées a été supérieur à celui des UGS supprimées (comme indiqué ci-contre). Ces tendances ont donné naissance à un catalogue de produits dynamique et en évolution rapide, qui est constamment actualisé pour aider les détaillants à créer des assortiments attrayants pour les consommateurs dans leurs magasins.

Pour gérer efficacement cette situation et garantir une offre de produits équilibrée et innovante, l'OCS a mis en œuvre un programme amélioré de gestion du cycle de vie des produits. Ce programme est conçu pour suivre de bout en bout le parcours d'un produit à travers chaque voie de traitement jusqu'à un magasin de cannabis agréé (c'est-à-dire la liste générale, le Flow-Through et le Farmgate). Dans le cadre de ce programme, l'OCS partage des critères d'évaluation avec ses fournisseurs afin d'expliquer comment leurs produits passeront d'un type d'exécution à l'autre. À l'avenir, l'OCS se concentrera sur l'amélioration et l'optimisation du programme de gestion du cycle de vie des produits, avec l'intention de fournir des solutions qui augmentent son efficacité et son efficience pour les fournisseurs et les détaillants dans les années à venir.

Améliorer les niveaux de service en matière de stocks, d'exécution et de livraison en fonction de la demande

Tout au long de la période 2023-24, l'OCS a réalisé des investissements stratégiques dans son canal de distribution Flow-Through, un élément clé de l'élargissement de son offre de produits. En plus des produits que l'OCS tient en stock, le Flow-Through permet aux détaillants de commander à partir d'un catalogue élargi d'articles exclusifs à la vente en gros qui ne sont pas stockés dans le centre de distribution de l'OCS et qui ne sont pas disponibles à l'achat sur OCS.ca. Cela permet aux producteurs agréés d'introduire davantage d'innovations sur le marché ontarien, notamment des produits de petite taille, de niche, à cycle de vie court et saisonniers. Les producteurs agréés ont également la possibilité de confirmer et/ou de mieux comprendre la demande du marché pour un produit particulier.

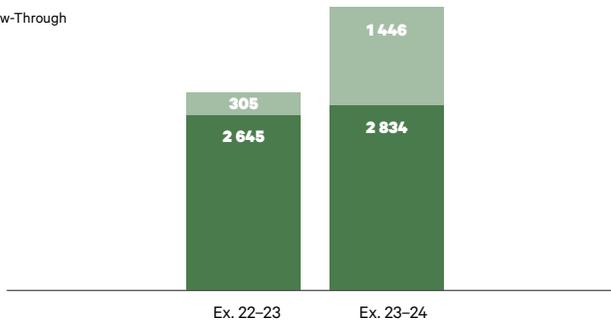
Guidée par les commentaires des partenaires de l'industrie, l'OCS a apporté plusieurs améliorations au système de distribution en mettant l'accent sur la réduction des délais d'exécution et l'amélioration de la commodité. Parmi les principales améliorations apportées au programme, citons la fourniture aux détaillants d'une estimation des délais et des dates de livraison par l'intermédiaire du portail de vente en gros interentreprises (B2B) de l'OCS, qui fournit aux détaillants des informations essentielles sur la date de livraison des produits, ce qui permet d'améliorer la planification financière et l'affectation des ressources. En outre, une fenêtre de

commande supplémentaire a été introduite le lundi, en plus de la fenêtre de commande hebdomadaire habituelle des détaillants, afin d'offrir davantage d'options de commande. Dans le cadre de cette initiative, toutes les commandes de type « Flow-Through » ont bénéficié d'une livraison gratuite pendant six mois (tant pour la fenêtre de commande normale que pour la fenêtre de commande supplémentaire).

Grâce à ces efforts, l'OCS a été en mesure de se développer et de transférer des produits vers son catalogue Flow-Through. Au 31 mars 2024, sur les 4 280 UGS de l'OCS, 34 % (1 446 UGS) étaient disponibles en Flow-Through, contre seulement 10 % (305) l'année précédente. Dans l'ensemble, l'OCS a expédié 4,9 millions d'unités (contre 1,4 million d'unités en 2022-23) par le biais du modèle Flow-Through à 1 634 magasins de cannabis agréés (96 % de tous les magasins de cannabis agréés) en 2023-24.

Nombre d'UGS de l'OCS par modèle d'exécution intégrale

* En stock
* Flow-Through



Reconnaissant le besoin d'efficacité et d'évolutivité pour soutenir un marché de plus en plus compétitif, l'OCS a activement poursuivi l'amélioration de ses opérations de gros dans son centre de distribution. Au cours de l'année écoulée, l'OCS a apporté plusieurs modifications à l'infrastructure du centre de distribution afin de permettre aux producteurs agréés d'utiliser un plus grand nombre de véhicules de livraison, y compris des véhicules plus petits, pour effectuer leurs livraisons. Il s'agissait notamment d'améliorer l'infrastructure de réception avec de nouvelles rampes pour les livraisons de fourgonnettes à grande hauteur et d'ajouter une fenêtre de réception plus petite au niveau du sol pour accueillir d'autres types de véhicules de livraison. Ces améliorations soutiennent les petits producteurs et les producteurs artisanaux qui devaient auparavant s'associer

à des entreprises plus importantes pour les petits envois, ce qui leur permet de réduire leurs frais d'expédition.

En outre, sur la base des commentaires des producteurs agréés, l'OCS a rationalisé son processus de prise de rendez-vous au centre de distribution afin de prendre en compte les bons de commande avec différents types d'exécution et d'améliorer la flexibilité pour ses fournisseurs lors des livraisons. Ces changements ont suscité des réactions positives de la part des producteurs agréés et démontrent l'engagement de l'OCS à exploiter les rétroactions pour améliorer de façon continue ses services de distribution et l'expérience globale de vente en gros pour ses partenaires.

S'appuyant sur les efforts déployés par le passé pour réduire les plaintes relatives à la qualité des produits et soutenir la vente de produits fiables et de haute qualité, l'OCS a continué à travailler en collaboration avec les producteurs agréés pour les aider à relever les normes de performance et de qualité. Alors que des produits plus innovants sont mis sur le marché, les plaintes relatives aux produits mesurées par le nombre de plaintes par million d'unités vendues sont restées stables d'une année sur l'autre.

Notamment, la grande majorité des plaintes provient de la catégorie des produits de vapotage, qui représente 72 % de l'ensemble des réclamations alors qu'elle ne représente qu'environ 15 % des ventes totales. Pour réduire le nombre de réclamations sur les produits, l'OCS a donné la priorité, au cours de l'année écoulée, au partage de données améliorées sur les performances des produits et les commentaires des clients avec les producteurs agréés, dans le but de favoriser une amélioration continue de la qualité dans l'ensemble de son catalogue de produits. À l'avenir, l'OCS reste concentrée sur l'introduction d'un nouveau système de gestion de la qualité conçu pour améliorer sa capacité à gérer, à suivre et à résoudre les plaintes relatives à la qualité en temps opportun.

Accroître la transparence des politiques de tarification

En septembre 2023, l'OCS est passée d'une approche de tarification variable à un modèle de tarification à marge fixe afin d'accroître la transparence sur la manière dont les décisions relatives à la tarification de gros sont prises et d'assurer une plus grande cohérence pour les partenaires de l'industrie. Dans le cadre de ce modèle, une marge fixe est fixée pour chaque catégorie de produits (par exemple, les fleurs séchées, les préroulés et les boissons) et appliquée en tant que pourcentage au-dessus du coût au débarquement (qui comprend la marge du producteur et les droits d'accise) pour obtenir le prix de gros. Parallèlement à ces changements structurels, l'OCS a réduit ses marges afin de soutenir un marché dynamique mieux placé pour concurrencer les opérateurs illégaux.

Enrichir l'expérience client grâce à la facilitation numérique

En tant que plus grand grossiste et distributeur de cannabis légal au monde, l'OCS fait affaire avec plus de 1 700 magasins de cannabis agréés situés dans toute la province. Au cours de la deuxième année de sa stratégie pluriannuelle, l'OCS a

poursuivi ses travaux en vue d'offrir aux clients du commerce de gros un parcours sans friction de bout en bout, grâce à des améliorations technologiques apportées au portail de commande, à des normes plus élevées en matière d'assistance à la clientèle et à des investissements dans la recherche et la connaissance du marché.

Objectif	Indicateur clé de performance	Description	État d'avancement
 <p>Enrichir l'expérience client grâce à la facilitation numérique</p>	Objectif d'un score de 95% pour l'indice de commande parfaite	Un indicateur industriel mesurant l'efficacité et l'efficacité globales des processus d'exécution des commandes. Plus la valeur est élevée, meilleure est la performance de l'exécution des commandes	Obtention d'un score de 97,1% pour l'indice de commande parfaite
	Cibler une note de satisfaction client de 6/10 pour les détaillants	Mesure le niveau de satisfaction des magasins de cannabis agréés à l'égard des activités de l'OCS	Note de satisfaction client de 6/10 pour les détaillants

Des outils en libre-service simplifiés pour les détaillants

L'OCS sert ses clients de vente en gros par l'intermédiaire de son portail B2B de vente en gros, une plateforme de commande intégrée qui guide l'expérience numérique de bout en bout des magasins de cannabis agréés, de la phase préalable à l'achat (navigation et commande de produits) à la phase postérieure à l'achat (réception des produits et résolution des problèmes). En se concentrant sur l'expérience de commande, en 2023-24, l'OCS a continué à s'engager directement avec les magasins de cannabis agréés pour donner la priorité aux améliorations de cette plateforme technologique de base. Ces améliorations permettent aux détaillants d'accéder plus facilement à d'importantes informations opérationnelles ou relatives aux commandes, y compris des mises à jour sur la disponibilité des produits, et d'améliorer la fonctionnalité de recherche de produits.

Parallèlement aux investissements technologiques, l'OCS a donné la priorité à l'amélioration de sa fonction clientèle, ce qui lui a permis de réduire de 44 % le temps de réponse du service à la clientèle des détaillants et de 60 % le temps de résolution des plaintes relatives à la qualité des produits.

Modernisation de l'expérience OCS.ca

Parallèlement aux efforts déployés pour améliorer l'expérience des commandes en gros, l'OCS a également apporté des améliorations à son magasin de détail en ligne, OCS.ca, afin d'aider les consommateurs à mieux naviguer dans l'assortiment croissant de produits offerts en ligne ou en magasin. Il s'agissait notamment d'ajouter à la plateforme des produits exclusifs aux grossistes, qui n'étaient disponibles que pour les détaillants par l'intermédiaire de Flow-Through. En date du 31 mars 2024, les adultes qui visitent OCS.ca peuvent naviguer et se renseigner sur 1 446 produits disponibles dans les magasins de cannabis agréés.

L'OCS a également continué à cibler les améliorations à apporter au commerce électronique afin de moderniser l'expérience d'achat en ligne sur OCS.ca, y compris une migration à grande échelle vers la plateforme mondiale Shopify. Les nouvelles capacités résultant de cette migration aideront l'OCS à introduire une série d'outils de commerce électronique fondamentaux visant à améliorer l'accès aux communautés

dépourvues de magasins légaux, à attirer les consommateurs vers les magasins de cannabis agréés existants et à détourner les ventes en ligne des plateformes de commerce électronique illégales.

Accès pratique aux données

L'OCS reste déterminée à collecter et à partager des données avec ses partenaires de l'industrie afin de soutenir la croissance d'un marché dynamique du cannabis récréatif légal. Le programme de données sur la vente au détail de l'OCS est au cœur de cette approche. Grâce à ce programme, l'OCS fournit aux détaillants des données agrégées qui donnent un aperçu de leurs performances de vente ainsi que des tendances de vente sur l'ensemble du marché légal. Ce programme, ainsi que d'autres publications de données, est conçu pour permettre aux magasins de cannabis agréés de disposer d'analyses de marché essentielles, afin de prendre des décisions commerciales éclairées et de rationaliser les prévisions concernant les produits. En 2023–24, l'OCS a continué à améliorer la qualité et la profondeur de ces rapports pour les détaillants, garantissant ainsi la réception d'informations actualisées et complètes.

Au cours de l'année écoulée, l'OCS a également continué à faire des investissements notables dans la recherche exclusive, en se concentrant sur les connaissances des consommateurs qui sont essentielles pour comprendre le marché légal. Il s'agit notamment d'une segmentation complète des consommateurs et d'une recherche sur les parcours, qui illustrent les habitudes et les modes de consommation des consommateurs ontariens, leurs comportements d'achat ainsi que leurs attitudes et leurs opinions à l'égard du cannabis. L'OCS fournit ces informations et recherches aux magasins de cannabis agréés, afin de leur permettre d'affiner leurs stratégies de marketing et d'accroître l'engagement des clients dans le secteur légal. Dans l'ensemble, ces efforts soulignent la volonté de l'OCS de tirer parti de sa taille, de ses ressources et de ses données pour favoriser la croissance du secteur.

Au cours des dernières années, la CAJO et l'OCS ont élaboré conjointement une nouvelle approche de la communication des données relatives au cannabis afin d'améliorer l'efficacité, de favoriser une mise en conformité rapide et de réduire la charge réglementaire pour les magasins de cannabis agréés. L'OCS et la CAJO ont travaillé à la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de données rationalisée pour les points de vente (PDV) qui s'intègre directement aux systèmes de PDV des détaillants pour extraire automatiquement, normaliser et automatiser les rapports mensuels, éliminant ainsi les processus manuels. La CAJO a établi de nouvelles normes d'enregistrement pour les magasins de détail de cannabis qui feront de l'intégration avec cette plateforme une exigence pour les magasins de cannabis agréés. Le 22 mars 2024, la CAJO a annoncé que ces règles entreraient en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2024.

Défendre le cadre juridique et une industrie socialement responsable

La responsabilité sociale fait partie intégrante du mandat de l'OCS et est essentielle à la réalisation de sa vision, qui est de développer le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada.

Au cours de l'année écoulée, l'OCS a accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de sa stratégie pluriannuelle de responsabilité sociale, qui vise notamment à améliorer les connaissances sur le cannabis, à promouvoir une consommation responsable, à soutenir un secteur diversifié et inclusif et à jeter les bases de la durabilité.

Objectif	Indicateur clé de performance	Description	État d'avancement
 <p>Défendre le cadre juridique et une industrie socialement responsable</p>	60 % des consommateurs fréquents de cannabis s'accordent à dire que l'achat légal est préférable à l'achat illégal	Mesure le degré d'information des Ontariens sur les avantages du cannabis légal	69 % des consommateurs fréquents de cannabis s'accordent à dire que l'achat légal est préférable à l'achat illégal
	Cibler 10 000 vues sur la plateforme de responsabilité sociale de l'OCS	Mesure le nombre de visiteurs uniques sur la plateforme de responsabilité sociale de l'OCS, Cannabis rendu clair	Dépassement de l'objectif fixé avec plus de 785 000 visites uniques

L'éducation des Ontariens

Afin de promouvoir le cadre juridique et de sensibiliser aux avantages de l'achat de cannabis légal, l'OCS a lancé en octobre 2023 une autre campagne éducative « Buy Legal », (acheter légalement), baptisée Trailblazers, qui a été couronnée de succès. Présentant à la fois des producteurs agréés et des magasins de cannabis agréés, la campagne s'est attachée à informer les consommateurs sur la large gamme de produits testés et de qualité garantie disponibles sur le marché légal. La campagne a également mis en évidence la commodité et l'accessibilité accrues du marché légal du cannabis depuis la légalisation. Depuis le lancement des campagnes « Buy Legal » de l'OCS, l'OCS a observé un changement dans la perception du public à l'égard du cannabis légal. Par exemple, selon une étude récente menée par Angus Reid pour l'OCS, 69 % des consommateurs de cannabis déclarent qu'il est préférable d'acheter du cannabis légalement que de l'acheter illégalement, ce qui représente une augmentation significative par rapport au chiffre de 59 % enregistré en 2022–23.

Au cours de l'année écoulée, l'OCS a continué à fournir aux magasins de cannabis agréés des documents d'information sur le cannabis, livrés directement et gratuitement à leurs magasins. Ces documents permettent aux employés des magasins de fournir aux clients des informations cohérentes, fondées sur des données probantes, qui mettent l'accent sur

les risques liés au cannabis et sur les méthodes de réduction des dommages. L'OCS a également publié ces informations éducatives sur les plateformes de médias sociaux afin de faire progresser les connaissances des Ontariens sur le cannabis.

Promouvoir la consommation responsable

En septembre 2023, l'OCS était fière de lancer sa nouvelle plateforme d'impact social, Bon globalement. [Bon globalement](#) permet aux Ontariens de profiter des avantages du cadre juridique du cannabis grâce à des investissements dans des initiatives socialement responsables, à des partenariats communautaires innovants et à un accès libre à des informations factuelles et éducatives. Cette plateforme en ligne a pour but d'assurer la transparence et la responsabilité de l'agence en ce qui concerne les changements positifs qu'elle apporte et la promotion d'une industrie du cannabis socialement responsable.

Au T1, l'OCS a lancé son [Fonds d'impact social](#), qui accorde des subventions à des projets communautaires et à des initiatives de recherche dans le cadre des trois piliers clés de la responsabilité sociale de l'OCS (éducation, diversité et durabilité). L'OCS a invité les organisations à but non lucratif incorporées, les organisations caritatives enregistrées et les équipes de recherche affiliées à des établissements

universitaires ou de recherche à présenter une demande de financement de projet, allant de 25 000 à 100 000 dollars sur une période de huit à douze mois. Les premiers bénéficiaires du financement ont été annoncés le 28 novembre 2023 et six projets ont été sélectionnés, pour un financement total de 500 000 dollars. Les projets de cette année comprennent des études sur les effets de l'exposition au cannabis sur la santé physique, des récits numériques sur la réduction des risques liés au cannabis et des programmes d'autonomisation de la main-d'œuvre dans le secteur du cannabis.

Plus les Ontariens en sauront sur le cannabis, mieux ils seront à même de prendre des décisions éclairées et responsables. À cette fin, l'OCS a lancé des campagnes publicitaires multicanaux en 2023 pour faire connaître sa plateforme éducative en ligne, Cannabis rendu clair. Lancé en 2022, [Cannabis rendu clair](#) fournit des informations fondées sur des preuves qui sont examinées par des experts tiers afin de garantir les normes les plus élevées en matière d'exactitude et de crédibilité. Le contenu sert à éduquer et à guider le public pour qu'il prenne des décisions éclairées sur le cannabis. La campagne d'éducation publique multicanal de Cannabis rendu clair est accessible à tous les âges pour favoriser un message éducatif plus large visant à donner à chacun les moyens de naviguer dans les conversations liées au cannabis. L'OCS a également parrainé 17 événements industriels au cours de l'année écoulée, au cours desquels des ressources éducatives ont été diffusées aux participants. Il s'agit notamment de Cannabis Wiki, des foires d'été et d'hiver de KIND, de Hall of Flowers, de Lift Expo et de CannExpo. Ces efforts ont contribué à modifier la perception qu'ont les Ontariens adultes du rôle que joue l'OCS dans l'accès à l'information sur l'utilisation responsable.⁷

L'OCS reconnaît les obstacles financiers auxquels les groupes méritant d'être traités équitablement peuvent être confrontés pour participer aux événements de l'industrie du cannabis, qui offrent de précieuses possibilités de réseautage avec les partenaires de l'industrie, les parties prenantes gouvernementales et les consommateurs. Pour contribuer à lever ces obstacles, en 2023-24, l'OCS s'est associée à des organisateurs d'événements pour parrainer 22 petites entreprises ou entreprises appartenant à des groupes méritant d'être financés par l'équité, grâce à son Fonds d'équité pour le parrainage. Environ 90 % des entreprises soutenues par ce fonds estiment que leur participation à l'événement a eu un impact positif sur leur activité. En outre, l'OCS a pris en charge le coût du programme de formation des employés de détail imposé par la CAJO pour 31 personnes, en accordant la priorité à celles qui s'identifient aux groupes défavorisés sur le plan de l'équité et aux 2SLGBTQ+. L'OCS a également parrainé quatre événements célébrant la communauté noire, sa culture et ses

enseignements, deux événements célébrant les femmes dans l'industrie du cannabis et s'est associée à deux organisations dirigées par des Noirs dans le cadre du Fonds d'impact social de l'OCS.

Au cours de l'année écoulée, l'OCS a préparé la publication de son premier [rapport sur l'impact social](#). Publié en 2024-25, le rapport décrit les objectifs stratégiques de responsabilité sociale de l'OCS et illustre la manière dont l'organisation induit des changements positifs dans les domaines de la durabilité environnementale, de la diversité et de l'inclusion, et des connaissances liées au cannabis.

L'OCS s'est engagée à réduire son impact sur l'environnement et à devenir un leader en matière de pratiques durables au sein de l'industrie du cannabis. Au cours de l'année écoulée, l'OCS a réalisé une analyse simplifiée du cycle de vie pour évaluer l'impact sur l'environnement du cycle de vie d'un produit du cannabis, de la graine à la vente. Cette initiative a permis à l'OCS de mieux comprendre sa contribution à l'empreinte carbone globale de la production et de la vente de cannabis en Ontario. L'OCS est satisfaite des progrès réalisés à ce jour et reste déterminée à poursuivre ses efforts pour créer un avenir plus durable dans le secteur du cannabis en Ontario.

⁷ Enquête réalisée en 2023 par l'OCS et Angus Reid.

RISQUES POUR L'ORGANISME ET PLAN D'ATTÉNUATION

Tout au long de l'année 2023–24, l'OCS a continué à faire des progrès importants dans la mise en œuvre et l'amélioration de son cadre de gestion des risques de l'entreprise. Dans le cadre de son rôle de surveillance, le cadre de gestion des risques d'entreprise de l'organisme aide le conseil d'administration à déterminer, à évaluer, à surveiller et à atténuer les risques, et à en rendre compte de manière appropriée au ministre des Finances. Les principaux risques et les stratégies d'atténuation que l'OCS a activement gérés au cours de l'année écoulée sont présentés ci-dessous.

Évolution des conditions économiques et du marché

Au cours des cinq dernières années, l'industrie du cannabis a connu une croissance et une transformation considérables. Cependant, malgré l'augmentation des ventes globales, tous les acteurs du marché légal du cannabis n'ont pas réussi à atteindre la stabilité financière. En conséquence, certains producteurs autorisés et magasins de cannabis agréés se sont placés sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des sociétés*. Alors que l'OCS et ses partenaires industriels continuent d'opérer sur un marché légal en pleine évolution, des risques économiques et commerciaux plus larges peuvent avoir une incidence sur la viabilité financière du secteur.

En septembre 2023, l'OCS a mis en place un modèle de tarification à marge fixe qui permettra d'améliorer la transparence et la cohérence pour les producteurs agréés. Comme indiqué dans le présent rapport annuel, ce changement s'est accompagné de réductions stratégiques des marges sur les produits de gros de l'OCS, qui devraient soutenir la rentabilité du secteur et permettre aux magasins de cannabis agréés de mieux faire face à la concurrence des opérateurs illégaux. En outre, l'OCS continue d'investir dans l'amélioration de ses niveaux de service aux magasins de cannabis agréés et dans la création d'un environnement propice aux affaires pour les producteurs agréés qui approvisionnent le marché de l'Ontario. Cela comprend des investissements proactifs ciblés dans l'infrastructure de base et les outils numériques en libre-service qui réduiront les frictions et faciliteront une expérience plus positive du commerce de gros et de la distribution.

Lutte contre le marché illégal

Malgré la croissance du marché légal depuis la légalisation, l'activité illégale reste une composante omniprésente de l'industrie du cannabis, avec la poursuite des ventes illégales par l'intermédiaire de revendeurs individuels, de magasins et de sites web de « vente de marijuana par correspondance » (ou MoM). Le cannabis produit et vendu illégalement n'est pas soumis à l'ensemble des contrôles de santé publique et de sécurité prévus par les cadres juridiques fédéraux et provinciaux relatifs au cannabis. Cela signifie, par exemple, que les opérateurs illégaux peuvent faire de la publicité et promouvoir leurs produits et services, souvent d'une manière qui attire les jeunes; ils peuvent proposer des produits dans des formats plus grands et plus rentables; ils peuvent vendre des produits comestibles à base de cannabis qui dépassent les limites légales de THC; et ils ont peu de restrictions sur la manière dont ils peuvent effectuer des ventes (par exemple, en proposant des livraisons en 24 heures). Dans de nombreux cas, le cannabis illégal est promu et vendu aux Ontariens en même temps que d'autres substances illégales, ce qui augmente le risque de consommation nocive. L'activité du marché illégal crée également un terrain de jeu inégal et renforce l'avantage concurrentiel du marché illégal sur ceux qui ont investi du temps, des ressources et des capitaux dans l'industrie légale.

L'OCS soutient l'annonce faite par le gouvernement de l'Ontario dans son [budget 2024](#) de fournir des fonds supplémentaires à la Police provinciale de l'Ontario (OPP) au cours des trois prochaines années pour aider à lutter contre le marché illégal. Bien que l'OCS prenne des mesures pour défendre le cadre juridique et soutenir l'accès des adultes aux produits réglementés, il n'a pas pour mandat de s'engager dans des activités d'application de la loi. Grâce à ses campagnes publicitaires « Buy Legal » et Cannabis rendu clair, l'OCS continue de sensibiliser le public au marché légal du cannabis et à promouvoir une consommation responsable.

La cybersécurité

Au cours des dernières années, le nombre et la gravité des cyberincidents au Canada et dans le monde entier n'ont cessé d'augmenter. Comme de nombreuses agences et organisations de vente au détail opérant en Ontario, l'OCS n'est pas à l'abri des cybermenaces potentielles.

L'OCS a mis en place plusieurs contrôles internes et outils de surveillance et mesure ses cyberdéfenses par rapport à des normes internes, notamment les cadres du Center for Internet Security (CIS) et de l'ISO. Grâce à son équipe dédiée à la sécurité de l'information et à la formation et la sensibilisation régulières de ses employés, l'OCS prend des mesures pour réduire les incidents liés à la cybersécurité. L'OCS a également donné la priorité à une planification plus solide de la continuité des activités et à la préparation des mesures d'atténuation afin d'assurer une reprise rapide en cas d'incident. L'OCS exige de ses fournisseurs qu'ils disposent de contrôles internes, d'outils de surveillance et de programmes de continuité des activités similaires afin de se protéger contre les cybermenaces et d'y remédier.

RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE

Aperçu des résultats financiers

Cette analyse des informations financières, qui présente les résultats de l'OCS pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (exercice 2023–24), doit être lue conjointement avec les états financiers de la SOVC 2023–24 et les notes qui les accompagnent, qui ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'elles ont été publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB).

Résumé des performances

Alors que le marché ontarien du cannabis continue de mûrir, l'OCS s'est adaptée à un paysage changeant caractérisé par des schémas de croissance plus progressifs qu'au cours des premières années de la légalisation. Au cours de l'année écoulée, l'OCS a continué à se concentrer sur l'exécution de son plan d'affaires 2023–26. Ces efforts ont donné des résultats positifs, permettant à l'agence de générer un revenu net de 244,3 millions de dollars pour 2023–24, soit une augmentation de 10,1 millions de dollars ou 4,3 % par rapport aux 234,2 millions de dollars de l'année précédente.

L'année 2023–24 a marqué une étape importante puisque l'OCS a effectué son premier versement de dividendes au gouvernement de l'Ontario. À la fin du quatrième trimestre 2023–24, l'OCS a versé et accumulé 365 millions de dollars de dividendes à la province, ce qui démontre le rôle qu'elle joue dans le financement des priorités clés du gouvernement, telles que les services publics et l'infrastructure.

Au cours de la période 2023–24, l'OCS a continué à observer des augmentations modestes des revenus des canaux de vente en gros. L'OCS a déployé des efforts considérables pour améliorer ses niveaux de service de gros pour les magasins de cannabis agréés en 2023–24, tout en offrant davantage de capacités pour soutenir la disponibilité de produits uniques ou innovants, grâce à un catalogue de produits Flow-Through élargi. En septembre 2023, l'OCS a également transformé son modèle de tarification de gros en une structure de marge fixe, comme indiqué tout au long du présent rapport annuel, y compris une réduction stratégique de la marge, qui est reflétée dans les états financiers de 2023–24.

Les frais de vente, généraux et administratifs (SG&A) sont restés constants d'une année sur l'autre en tant que pourcentage des recettes omnicanales, ce qui reflète une gestion appropriée des coûts.

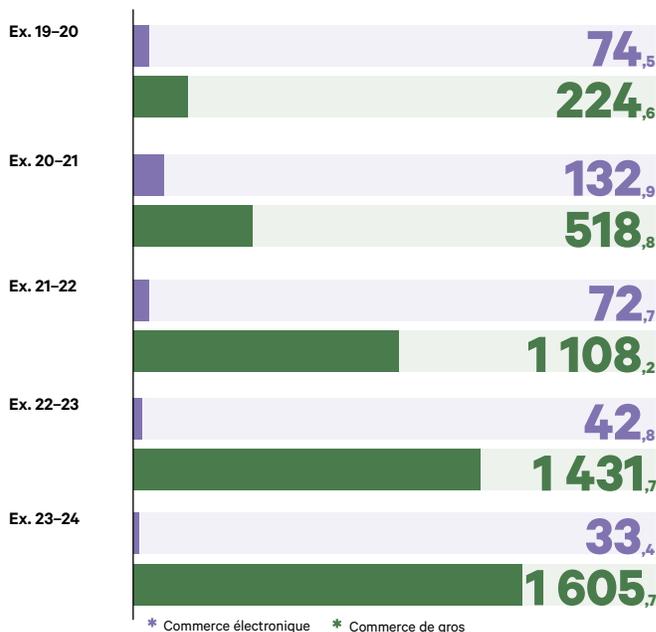
Recettes

Recettes omnicanales

L'OCS dispose de deux canaux de distribution distincts : son activité de distribution du commerce de gros (par laquelle les magasins de cannabis autorisés achètent des produits de l'OCS pour les revendre aux consommateurs) et son activité de commerce électronique sur OCS.ca (par laquelle les consommateurs achètent des produits directement auprès de l'OCS). Ces deux canaux sont désignés collectivement par le terme « omnicanal ».

Les recettes totales de l'OCS omnicanal en 2023–24 ont atteint 1 639,1 millions de dollars, marquant une croissance de 164,6 millions de dollars ou 11,2 % par rapport à 1 474,5 millions de dollars en 2022–23.

Recettes omnicanales (en millions de dollars)



Recettes du canal de commerce de gros

À la fin de 2023–24, le canal de commerce de gros représentait 97,9% des recettes totales, contre 97,1% à la fin de 2022–23. Les recettes de commerce de gros se sont élevées à 1 605,1 millions de dollars en 2023–24, contre 1 431,2 millions de dollars en 2022–23, soit une augmentation de 12,2%.

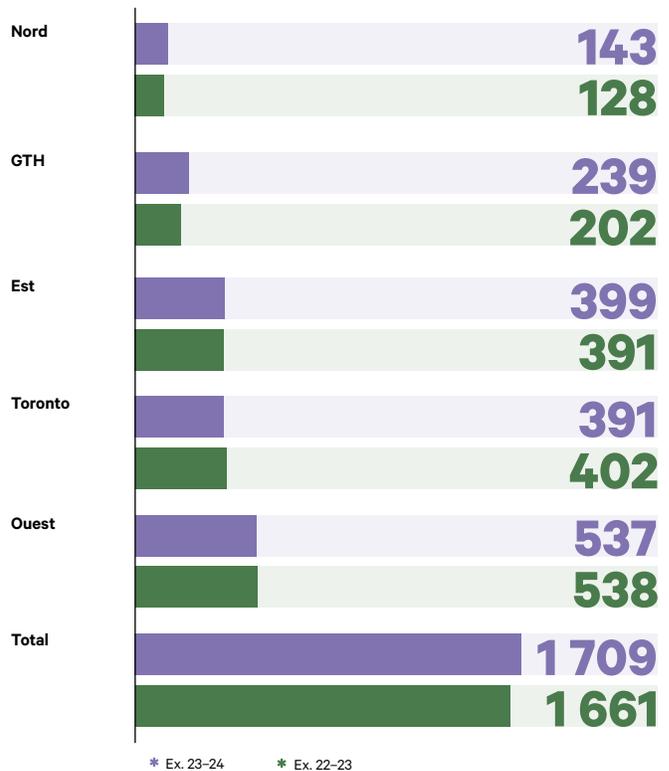
Recettes du canal de commerce de gros

Catégorie	Ex. 2023-2024		Ex. 2022-2023	
	Recettes (M\$)	Part des recettes (%)	Recettes (M\$)	Part des recettes (%)
Flieurs séchées	661,6	41,2	610,9	42,7
Vapoteuses et concentrés	477,8	29,8	380,1	26,6
Préroulés	315,2	19,6	277,6	19,4
Comestibles	62,8	3,9	64,2	4,5
Huiles et capsules	40,8	2,5	49,5	3,4
Boissons	37,8	2,4	38,9	2,7
Produits topiques	4,6	0,3	5,2	0,4
Accessoires	4,5	0,3	4,8	0,3
Total	1 605,1	100	1 431,2	100

La croissance nette continue du réseau de magasins de cannabis autorisés de l'Ontario a continué à soutenir les augmentations d'une année sur l'autre des recettes de gros de l'OCS. Au 31 mars 2024, le nombre total de magasins atteignait 1 709, contre 1 661 l'année précédente, soit une augmentation nette de 48 magasins (2,9%). Les régions du Grand Toronto (GTA) et de Toronto ont connu la plus forte croissance, avec des taux respectifs de 18,3% et 11,7%. Comme nous l'avons mentionné plus haut, la croissance du nombre de magasins de cannabis agréés d'une année à l'autre est principalement attribuable à l'ouverture de magasins dans la ville de Mississauga. Au 31 mars 2024, 41 magasins ont reçu l'autorisation d'ouvrir dans cette municipalité.

Au cours de l'exercice 2023–24, l'OCS a continué à observer une tendance notable dans l'assortiment de produits achetés par le biais de son canal de vente en gros. Les magasins de cannabis agréés ont de plus en plus diversifié leurs achats de produits dans des catégories autres que les fleurs séchées. Bien que les fleurs séchées continuent de représenter la plus grande catégorie de ventes, avec 41,2% des recettes en 2023–24 (contre 42,7% en 2022–23), on observe une légère évolution à la hausse dans d'autres catégories de produits, telles que les vapoteuses, les concentrés ainsi que les préroulés. Cette évolution reflète en partie la diversification et l'innovation accrues du catalogue de produits de l'OCS au cours de l'année écoulée, offrant aux clients un plus grand choix et des options de rechange aux fleurs séchées.

Magasins par région



Au cours de l'année écoulée, l'OCS a continué à augmenter le nombre de produits de gros mis à la disposition des magasins de cannabis agréés par l'intermédiaire de son canal de distribution Flow-Through. Au 31 mars 2024, 1 446 UGS uniques provenant de 213 producteurs agréés étaient disponibles par Flow-Through, contre 305 UGS l'année précédente. Les revenus de gros provenant du réseau de distribution Flow-Through ont totalisé 110,5 millions de dollars, comparativement

à 29,4 millions de dollars l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 81,1 millions de dollars ou 275,6 % d'une année à l'autre. À l'avenir, l'OCS continuera à surveiller et à investir dans ses capacités de distribution Flow-Through tout en identifiant les possibilités d'améliorer l'expérience de vente en gros de bout en bout pour ses partenaires de l'industrie.

Recettes du commerce électronique

Les recettes d'OCS.ca pour 2023-24 étaient de 33,4 millions de dollars (42,8 millions de dollars en 2022-23). La baisse des recettes de 22,0 % en glissement annuel reflète une diminution de 0,1 million du nombre total de commandes à 0,4 million (contre 0,5 million de commandes en 2022-23), avec une valeur moyenne des commandes de 84,48 \$ (contre 83,95 \$ en 2022-23). Cette baisse s'explique principalement par le fait que les consommateurs continuent de s'approvisionner auprès des magasins de cannabis agréés et que l'OCS a donné la priorité à l'expansion de son canal de distribution Flow-Through, qui propose des produits exclusifs aux magasins de cannabis agréés.

En 2023-24, les recettes d'OCS.ca provenant de la catégorie des fleurs séchées ont totalisé 11,7 millions de dollars (35 % de la part des recettes), ce qui représente une diminution par rapport à 16,1 millions de dollars (37,6 % de la part des recettes) en 2022-23. Comme pour le canal de vente en gros, la part des fleurs séchées dans les recettes du canal OCS.ca a continué à évoluer, l'OCS ayant augmenté la diversité et l'innovation des produits proposés dans son catalogue.

De même, les vapeuses, les préroulés et les produits comestibles ont continué à gagner en popularité en 2023-24. Ces catégories ont connu une augmentation notable de la part de revenus mixtes, mais une baisse globale des recettes. Les produits topiques et les huiles et capsules continuent d'enregistrer des augmentations ou une stabilité de la part de la composition des recettes. Les accessoires pour le cannabis représentent le reste des ventes sur OCS.ca, bien qu'ils aient connu une baisse des ventes mixtes en général par rapport à 2022-23.

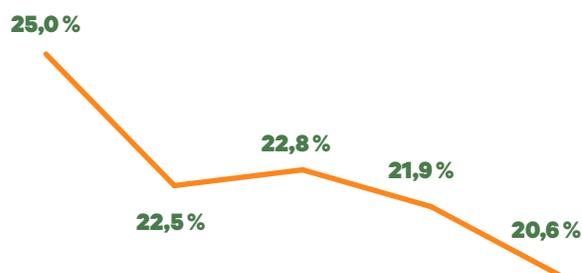
Marge brute et marge du produit

La marge brute est la marge réalisée sur la vente des stocks, y compris les coûts supplémentaires pour réaliser la vente, tels que les coûts de transaction et de livraison. La marge brute s'élève à 338,3 millions de dollars en 2023-24, soit une augmentation de 4,6 % par rapport aux 323,3 millions de dollars en 2022-23, principalement en raison de l'augmentation des volumes de recettes. En pourcentage des recettes omnicanales, la marge brute a baissé de 130 points de base (1,3 %), principalement en raison de la mise en œuvre du nouveau modèle de tarification. Bien que le nouveau modèle de tarification comprenne une réduction des marges de gros, les marges d'OCS.ca ont été maintenues pour permettre aux magasins de cannabis agréés de fixer des prix de détail plus compétitifs par rapport à ceux d'OCS.ca.

Recettes des canaux OCS.ca

Catégorie	Ex. 2023-2024		Ex. 2022-2023	
	Recettes (M\$)	Part des recettes (%)	Recettes (M\$)	Part des recettes (%)
Fleurs séchées	11,7	35,0	16,1	37,6
Vapeuses et concentrés	8,2	24,5	10,4	24,3
Huiles et capsules	4,3	12,9	5,5	12,9
Préroulés	3,9	11,7	4,3	10,1
Comestibles	3,3	9,9	4,0	9,3
Boissons	1,0	3,0	1,3	3,0
Produits topiques	0,7	2,1	0,7	1,6
Accessoires	0,3	0,9	0,5	1,2
Total	33,4	100	42,8	100

Marge brute omnicanale (%)



Ex. 19-20 Ex. 20-21 Ex. 21-22 Ex. 22-23 Ex. 23-24

Les marges sur les produits, c'est-à-dire les marges réalisées sur la vente des stocks à l'exclusion de tout coût supplémentaire pour réaliser la vente, ont diminué dans toutes les catégories de produits en raison du modèle de tarification mis en œuvre en septembre 2023. Le nouveau modèle introduit une structure de marge fixe basée sur des sous-catégories de produits.

Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les frais de personnel, d'entreposage et de logistique, les frais liés aux médias et à la recherche, ainsi que d'autres frais. En tant qu'entreprise publique, l'OCS s'efforce d'équilibrer les frais qui contribuent à la réalisation de ses priorités stratégiques et le déploiement responsable de fonds qui pourraient autrement être redéployés vers les priorités du gouvernement de l'Ontario. En 2023-24, les frais de vente, généraux et administratifs s'élèvent à 121,5 millions de dollars (contre 103,0 millions de dollars en 2022-23), soit une augmentation de 18,5 millions de dollars, ou 18,0 %. Cela reflète une légère augmentation des frais de vente, généraux et administratifs en proportion des recettes, qui passeront de 7 % en 2022-23 à 7,4 %.

En 2023-24, les coûts de personnel (y compris les services de sous-traitance) s'élèvent à 50,9 millions de dollars, soit 41,9 % du total des frais de vente, généraux et administratifs. Cela représente une augmentation par rapport à l'année précédente, où les salaires et les avantages sociaux représentaient 42,5 millions de dollars, soit 41,3 % des frais de vente, généraux et administratifs. L'augmentation des salaires et des avantages sociaux est principalement due à l'ajout de personnel, l'effectif total de l'OCS étant passé de 322 à 338 d'une année sur l'autre. Les investissements en personnel visaient à soutenir la transformation de l'entreprise, à apporter un soutien accru aux initiatives actives et nouvelles, et à renforcer les fonctions opérationnelles.

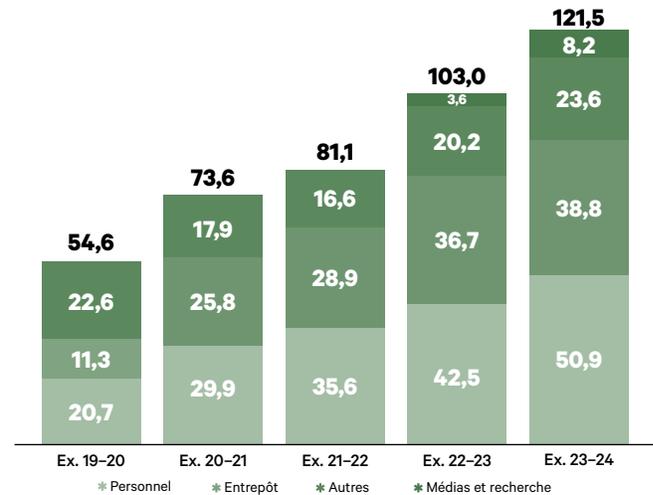
Les frais d'entrepôt et de logistique se sont élevés à 38,8 millions de dollars, soit 31,9 % du total des frais de vente, généraux et administratifs. Ce chiffre représente une légère augmentation par rapport aux 36,7 millions de dollars de l'année précédente, soit 35,6 % du total des frais de vente, généraux et administratifs. L'augmentation des frais d'entrepôt et de logistique est principalement due à la croissance des recettes de commerce de gros, qui a entraîné une hausse des coûts variables de l'entrepôt.

Les dépenses liées aux médias et à la recherche se sont élevées à 8,2 millions de dollars, soit 6,7 % du total des frais de vente, généraux et administratifs. Cela représente une augmentation par rapport aux 3,6 millions de dollars de l'année

précédente, soit 3,5 % du total des frais de vente, généraux et administratifs. L'augmentation des dépenses liées aux médias et à la recherche est principalement due aux dépenses de publicité visant à accroître la notoriété de la plateforme éducative en ligne de l'OCS, Cannabis rendu clair, et à promouvoir sa campagne éducative « Buy Legal », appelée Trailblazers.

Le total de toutes les autres dépenses s'est élevé à 23,6 millions de dollars, soit 19,5 % du total des frais de vente, généraux et administratifs. Cela représente une augmentation par rapport aux 20,2 millions de dollars de l'année précédente, qui représentaient 19,6 % du total des frais de vente, généraux et administratifs. L'augmentation des autres frais est le résultat d'investissements stratégiques visant à développer les opérations de vente en gros de l'OCS, à améliorer les opérations de soutien à la clientèle et à accroître l'efficacité et les capacités dans des domaines clés.

Frais de vente, généraux et administratifs (en millions de dollars)

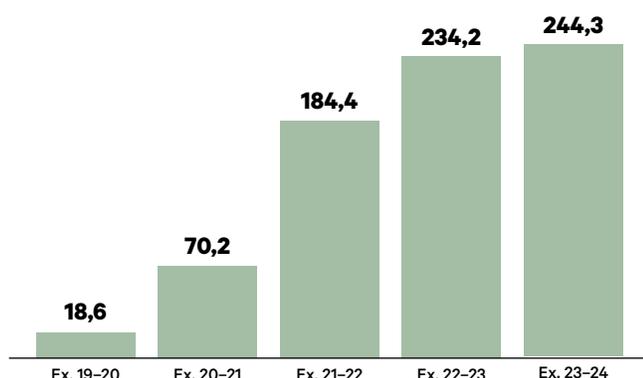


Revenu net

La période 2023-24 représente la cinquième année consécutive de rentabilité pour l'OCS. Le revenu net favorable enregistré est dû à l'augmentation du volume total des ventes et de la marge brute, à une plus grande flexibilité dans les méthodes d'exécution et à des frais de vente, généraux et administratifs prudents (en pourcentage du chiffre d'affaires). Bien que le revenu net pour l'année en cours ait augmenté de 4,3 %, ce qui représente une baisse par rapport à la croissance de

27% observée au cours de l'année fiscale précédente, cela reflète la progression de l'OCS vers une plus grande maturité, caractérisée par une croissance constante et stable à la fois des recettes et du revenu net, ainsi que par un nouveau modèle de tarification de gros.

Revenu net (en millions de dollars)



Trésorerie

Le tableau suivant présente la trésorerie au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, ainsi que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement pour l'exercice en 2023-24.

Flux de trésorerie nets fournis par (utilisés):	31 mars 2024 (M\$)	31 mars 2023 (M\$)	Écart (\$)	Écart (%)
Activités d'exploitation	282,7	163,9	118,8	72,5 %
Activités d'investissement	(2,5)	(0,6)	(1,9)	349,7 %
Activités de financement	(300,5)	(13,6)	(286,9)	2 114,3 %
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(20,3)	149,7		

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 se sont élevés à 282,7 millions de dollars, contre 163,9 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023. L'augmentation des

flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est due à une augmentation du résultat net global et à des variations favorables du fonds de roulement.

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 étaient de (2,5) millions de dollars, contre (0,6) million de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023. L'augmentation des flux de trésorerie utilisés dans les activités d'investissement est principalement due à un plus grand nombre d'acquisitions d'immobilisations corporelles et de droits d'utilisation au cours de l'exercice actuel par rapport à l'exercice précédent.

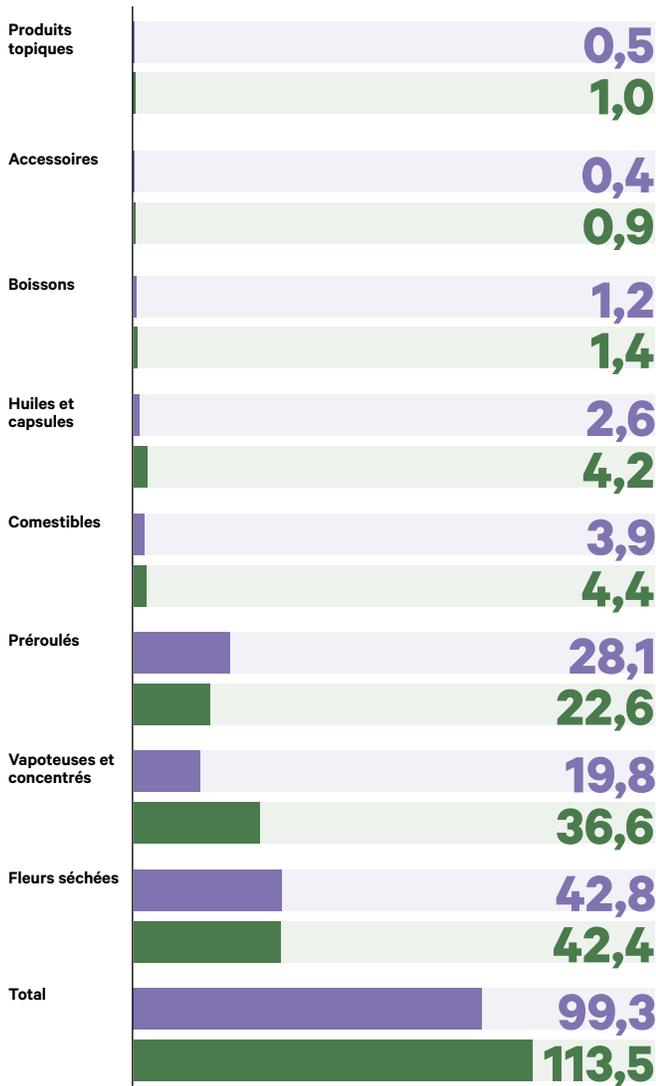
Les flux de trésorerie utilisés dans les activités de financement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 étaient de (300,5) millions de dollars, contre (13,6) millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023. L'augmentation de 287 millions de dollars des flux de trésorerie utilisés dans les activités de financement est uniquement due aux 287 millions de dollars de dividendes versés au gouvernement de l'Ontario.⁸

Stocks

Les stocks sont définis comme des produits ou des biens fournis par un fournisseur (soit un producteur autorisé par Santé Canada, soit un vendeur qui fournit des produits liés au cannabis, tels que des accessoires) à un acheteur (l'OCS) en vertu de bons de commande validés. Les stocks comprennent les produits entreposés dans un centre de distribution privé sous contrat avec l'OCS, ainsi que les stocks en transit entre l'OCS et les magasins de cannabis autorisés et les consommateurs finaux. Les niveaux de stocks sont gérés de manière à assurer un approvisionnement régulier et de qualité en produits frais.

⁸ Ceci n'inclut pas les 78 millions de dollars accumulés en 2023-24, qui ont été payés en mai 2024.

Stock par produit (en millions de dollars)



Au 31 mars 2024, les stocks disponibles s'élevaient à 99,3 millions de dollars (contre 113,5 millions de dollars au 31 mars 2023). La diminution des stocks est principalement due à l'utilisation stratégique des ressources et des capacités du système de planification des stocks de l'OCS et à la reprogrammation des livraisons de l'appel de produits du printemps à la première semaine d'avril 2024. Ces mesures, ainsi que les améliorations apportées aux processus d'achat de l'OCS, ont contribué à une gestion efficace des niveaux de stocks.

En 2023-24, l'OCS a continué à investir dans son infrastructure de gros et de distribution afin d'améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et d'améliorer l'accès des détaillants à des offres de produits nouvelles et innovantes. Pour ce faire, l'OCS a amélioré son portail de vente en gros B2B, son modèle de distribution Flow-Through et l'efficacité de son centre de distribution.

L'ensemble de ces initiatives a permis d'améliorer l'efficacité, l'évolutivité et les capacités en matière de mouvements de stocks et de pratiques de suivi. À la fin de l'exercice 2023-24, l'OCS a atteint un taux de rotation des stocks de 11,5, contre 10,2 à la fin de l'exercice 2022-23. L'OCS a pu augmenter la rotation des stocks grâce à un suivi plus rigoureux du cycle de vie des stocks des semaines d'approvisionnement et à une réduction générale des stocks disponibles ou des stocks rapidement écoulés grâce au modèle de distribution Flow-Through.

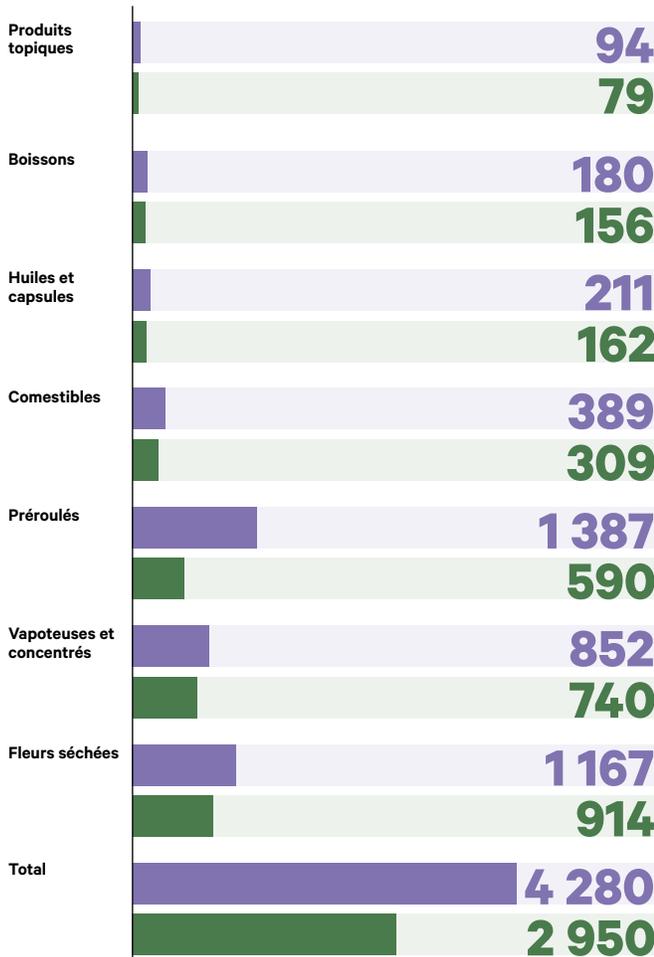
Rotation des stocks



L'OCS a continué d'étoffer son catalogue de produits, portant son nombre total d'UGS à 4 280 à la fin de 2023-24, soit une croissance de 45,1% en glissement annuel, contre 2 950 à la fin de 2022-23.

L'OCS continuera à surveiller ces paramètres de gestion des stocks et ces méthodes d'exécution afin de garantir une offre de produits équilibrée et innovante.

Nombre d'UGS par catégorie



* Ex. 2023-2024 * Ex. 2022-2023

Paiements aux gouvernements

Versement de dividendes

Au cours de l'exercice 2023-24, l'OCS a effectué son premier versement de dividendes à la province de l'Ontario, transférant les fonds au Trésor. En septembre 2023, l'OCS a transféré 150 millions de dollars de son solde de trésorerie au 31 mars 2023 et, au cours de l'exercice, elle a transféré ses bénéfices nets de 2023-24. En 2023-24, l'OCS a versé et accumulé un total de 365 millions de dollars de dividendes, dont 287 millions de dollars versés avant la fin de l'année et les 78 millions de dollars restants versés peu après la clôture de l'exercice en mai 2024.

Prêt de l'Office ontarien de financement

L'OCS a continué à rembourser sa facilité de prêt accordée par l'Office ontarien de financement. En 2023-24, 7,6 millions

de dollars de capital ont été remboursés, ainsi que 1,8 million de dollars d'intérêts, pour un paiement total de 9,4 millions de dollars. Le solde du prêt au 31 mars 2024 était de 51,9 millions de dollars. L'OCS prévoit d'effectuer les paiements prévus dans les délais impartis tout en veillant à ce que les exigences en matière de liquidités et de capital soient maintenues.

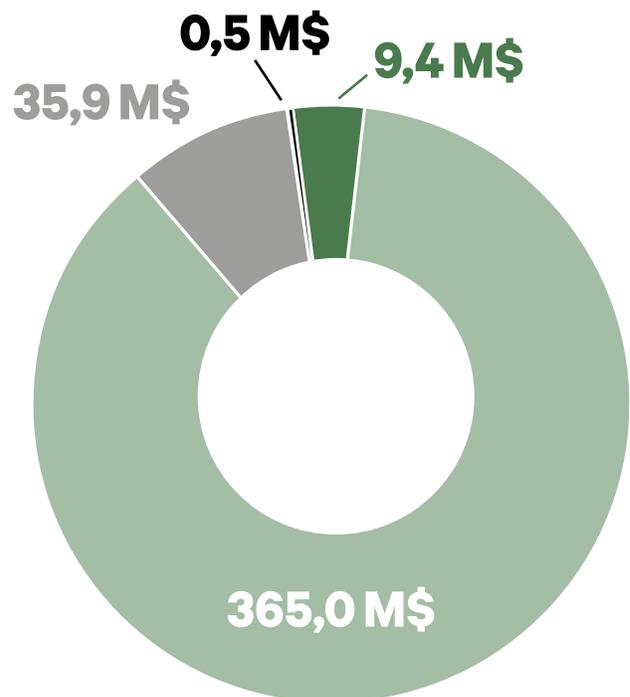
Impôts fonciers

L'OCS a payé 0,5 million de dollars en 2022-23 (contre 0,2 million de dollars en 2022-23) en impôts fonciers pour ses locaux loués dans les régions des municipalités de Toronto et de Guelph.

Versement de la taxe de vente harmonisée

Le gouvernement fédéral a reçu 35,9 millions de dollars en versements de la taxe de vente harmonisée (TVH) en 2023-24, comparativement à 27,6 millions de dollars en 2022-23. La composante de la taxe de vente provinciale de l'Ontario de la TVH était de 22,1 millions de dollars en 2023-24, comparativement à 17 millions de dollars en 2022-23.

Paiements aux gouvernements en 2023-24



* Gouvernement de l'Ontario - Remboursement des prêts
 * Gouvernement de l'Ontario - Paiements au Trésor
 * Gouvernement du Canada - Taxe de vente harmonisée
 * Municipalités de l'Ontario - Impôts fonciers

États financiers de la

Société ontarienne de vente du cannabis

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Responsabilité de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers relèvent de la responsabilité de la direction. Cette responsabilité comprend la sélection et l'application cohérente de principes et de méthodes comptables appropriés, ainsi que les estimations, les jugements et les hypothèses nécessaires pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière. Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de vente du cannabis (« SOVC ») ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière et comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

La direction maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps voulu. Ce système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui fournit une délégation d'autorité appropriée et une séparation des responsabilités. Une fonction d'audit interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au comité d'audit et des finances du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit et des finances, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Le comité d'audit et des finances, composée uniquement de membres du conseil d'administration de la SOVC rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour s'assurer que chaque groupe s'est correctement acquitté de ses responsabilités respectives. Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario rencontre également le comité d'audit et des finances en l'absence de la direction.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale est d'exprimer un avis sur le fait que les états financiers sont présentés de manière équitable conformément aux normes internationales d'information financière. Le rapport du vérificateur indépendant décrit l'étendue de l'examen et de l'avis de la vérificatrice générale.

Au nom de la direction :



David Lobo
Président et chef de la direction



Zeela Merchant
Chef des services financiers

26 juin 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de vente du cannabis

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société ontarienne de vente du cannabis (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Société a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un

audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Shelley Spence, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2024

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	31 mars 2024	31 mars 2023
Actifs			
Actifs à court terme			
Trésorerie	3	515 452	535 696
Créances clients et autres débiteurs	4	3 392	3 091
Stocks	5	99 324	113 450
Charges payées d'avance		841	939
		619 009	653 176
Actifs non courants			
Charges payées d'avance		530	441
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	3 877	3 549
Actifs au titre du droit d'utilisation	7	41 976	45 351
		46 383	49 341
Total des actifs		665 392	702 517
Passifs et capitaux propres			
Passifs à court terme			
Fournisseurs et dettes diverses	8	153 525	136 480
Provisions	9	526	145
Contrats de location	7	4 012	4 143
Emprunts	10	9 386	9 386
Dividendes à payer	18	78 000	-
		245 449	150 154
Passifs non courants			
Provisions	9	509	473
Contrats de location	7	38 924	42 860
Emprunts	10	42 495	50 329
		81 928	93 662
Total des passifs		327 377	243 816
Capitaux propres			
Capitaux propres accumulés		338 015	458 701
Total des passifs et des capitaux propres		665 392	702 517

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Connie Dejak, présidente du conseil
d'administration



Philip Leong, membre du conseil
d'administration, président du comité d'audit et
des finances

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

État des résultats et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024	Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
Produits	11	1 639 104	1 474 484
Coût des ventes	12	(1 300 846)	(1 151 144)
Marge brute		338 258	323 340
<hr/>			
Autres produits		80	67
Frais de vente, généraux et administratifs	13	(121 545)	(103 043)
Bénéfices d'exploitation		216 793	220 364
<hr/>			
Produits financiers	14	30 114	16 769
Charges d'intérêts	14	(2 593)	(2 887)
Total du résultat global		244 314	234 246

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

	<i>Note</i>	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024	Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
Capitaux propres accumulés au début de l'exercice		458 701	224 455
Total du résultat global pour l'exercice		244 314	234 246
Dividendes versés à la province de l'Ontario	18	(365 000)	-
Capitaux propres accumulés à la fin de l'exercice		338 015	458 701

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024	Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
Activités d'exploitation :			
Total du résultat global		244 314	234 246
Moins :			
Amortissement des biens, de l'équipement et des actifs incorporels	6	649	596
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	7	4 828	4 827
Intérêts sur les emprunts	14	1 552	1 760
Charges d'intérêts sur les contrats de location	7	1 041	1 127
Intérêts payés sur les contrats de location	7	(1 041)	(1 140)
Perte sur la cession d'actifs	13	66	5
		251 409	241 421
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :			
Créances clients et autres débiteurs	4	(301)	(2 122)
Stocks	5	14 126	(38 507)
Charges payées d'avance		9	(134)
Dettes fournisseurs et dettes diverses	8	17 045	(35 645)
Provisions	9	417	(1 123)
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation		282 705	163 890
Activités d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	(1 043)	(555)
Acquisition d'actifs au titre de droits d'utilisation	7	(1 453)	-
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement		(2 496)	(555)
Activités de financement :			
Dividendes versés à la province de l'Ontario	18	(287 000)	-
Paiements locatifs	7	(4 067)	(3 961)
Paiements anticipés des actifs au titre du droit d'utilisation en cours de construction	7	-	(222)
Remboursements d'emprunts	10	(9 386)	(9 386)
Trésorerie nette utilisée pour les activités de financement		(300 453)	(13 569)
Augmentation nette de la trésorerie		(20 244)	149 766
Trésorerie, début de l'exercice		535 696	385 930
Trésorerie, fin de l'exercice		515 452	535 696

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Index des notes aux états financiers

1. Informations organisationnelles et générales	9
2. Base de présentation et jugements et politiques comptables significatives	9
3. Trésorerie	16
4. Créances clients et autres débiteurs	16
5. Stocks	17
6. Immobilisations corporelles et incorporelles	17
7. Contrats de location	18
8. Fournisseurs et dettes diverses	21
9. Provisions	22
10. Emprunts	23
11. Produits	23
12. Coût des ventes	23
13. Frais de vente, généraux et administratifs	24
14. Produits financiers et charges d'intérêts	24
15. Avantages postérieurs à l'emploi et prestations à long terme	25
16. Gestion des risques financiers	25
17. Gestion du capital	27
18. Parties liées	27
19. Éventualités	28
20. Chiffres comparatifs	28

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

1. Informations organisationnelles et générales

La Société ontarienne de vente du cannabis (« SOVC ») est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi sur la société ontarienne de vente du cannabis*, L.O. 2017, chapitre 26, annexe 2 (« la Loi »). La SOVC a été créée le 12 décembre 2017 en tant qu'agent de la Couronne.

La loi autorise la SOVC à acheter, posséder et vendre du cannabis récréatif et des produits connexes, ainsi qu'à promouvoir la responsabilité sociale en matière de cannabis. La SOVC est le grossiste exclusif de cannabis récréatif pour les magasins de détail privés autorisés par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (« CAJO »). La SOVC exploite également la boutique en ligne provinciale de cannabis récréatif, qui offre un accès légal aux adultes situés dans tout l'Ontario.

En tant que société de la Couronne de l'Ontario, la SOVC est exonérée de l'impôt sur le revenu. En vertu de *la Loi*, la SOVC transfère la majeure partie de ses bénéfices nets au Fonds consolidé de revenu de la province de l'Ontario (« province ») sous la forme d'un dividende.

L'exercice fiscal de la SOVC commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Le siège social de la SOVC est situé au 4100 rue Yonge, 2^e étage, Toronto, Ontario, Canada, M2P 2B5.

2. Base de présentation et jugements et politiques comptables significatives

2.1 Déclaration de conformité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Bureau international des normes comptables (« IASB »).

Les états financiers vérifiés ont été approuvés par le conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 26 juin 2024.

2.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la SOVC.

2.3 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et modifiées

Normes comptables et amendements adoptés pendant l'exercice en cours

La SOVC a adopté les amendements IFRS suivants, qui sont entrés en vigueur pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date.

- Amendements à l'IAS 1, *Présentation des états financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables*, imposant aux entités de fournir des informations sur les méthodes comptables significatives, plutôt que sur les méthodes comptables importantes.

L'adoption de cet amendement n'a pas eu de répercussions importantes sur nos états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Normes comptables, amendements et interprétations publiés, mais pas encore entrés en vigueur

Aucune norme IFRS qui n'est pas encore en vigueur ne devrait avoir un impact significatif sur la SOVC.

2.4 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti. La valeur comptable des créances clients et autres débiteurs est réduite par l'utilisation d'une provision pour les pertes de crédit attendues à long terme.

Les créances de rétrofacturation des fournisseurs et les créances clients et autres débiteurs sont présentées nettes de provisions pour pertes de crédit attendues. Les autres créances sont constituées de créances diverses et d'intérêts à recevoir sur les soldes de trésorerie.

La valeur comptable des rétrofacturations et des créances clients est réduite par l'utilisation d'une provision lorsqu'il existe des preuves objectives que la SOVC ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus. La SOVC utilise une approche simplifiée pour la comptabilisation des créances clients et autres débiteurs et enregistre la provision pour pertes en tant que pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Il s'agit de l'insuffisance attendue des flux de trésorerie contractuels, compte tenu de l'éventualité d'une défaillance à tout moment pendant la durée de vie de la créance. La SOVC évalue la dépréciation des créances de rétrofacturation des fournisseurs et des créances clients sur une base individuelle, car elles présentent des caractéristiques de risque de crédit distinctes. La SOVC constitue une provision sur les rétrofacturations des fournisseurs et les créances clients en tenant compte des indicateurs externes, des tendances économiques actuelles, de l'expérience historique et des prévisions concernant les conditions économiques futures. Lorsque les créances sont jugées irrécouvrables, elles sont déduites de la provision. La perte est comptabilisée en tant que frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats et du résultat global.

2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente variables applicables.

Le coût comprend toutes les dépenses directes engagées pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, déduction faite des remises accordées par les fournisseurs. Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation lorsque leur coût est plus élevé.

2.6 Immobilisations corporelles

Les dépenses d'investissement dont la durée de vie utile dépasse l'exercice en cours sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

L'amortissement est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global sur la durée de vie utile prévue de chaque composante majeure des immobilisations corporelles, en utilisant la méthode linéaire. Les durées de vie utiles estimées et la méthode d'amortissement sont réexaminées à la fin de chaque période de référence, où l'effet de tout changement dans les durées de vie utiles estimées et la méthode d'amortissement est comptabilisé de manière prospective.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Le coût du remplacement ultérieur d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à la partie iront à la SOVC et si son coût peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable de l'immobilisation corporelle remplacée est décomptabilisée si elle est cédée ou si aucun avantage économique futur n'est attendu. Les coûts de l'entretien quotidien des biens immobiliers et des équipements sont comptabilisés en tant que dépenses au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est la suivante :

Matériel informatique	4 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du contrat de location de l'immeuble + 1 période de renouvellement

Les immobilisations corporelles qui sont des travaux en cours sont évaluées au coût historique. L'amortissement commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés.

2.7 Dépréciation des immobilisations corporelles

Après la comptabilisation d'un actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour déterminer si une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, la SOVC examine si :

- la valeur de l'actif a diminué de manière significative.
- des changements significatifs ayant des effets négatifs sur la SOVC sont intervenus et ont eu un impact sur l'utilisation de l'actif.
- la valeur comptable d'un actif net est significativement supérieure à sa valeur de marché.
- il existe des preuves d'obsolescence ou de dommages physiques ayant un impact significatif sur la situation financière de la SOVC.

Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité, doit être déterminée. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est estimée inférieure à sa valeur comptable, le montant de l'actif ou de l'UGT est réduit à sa valeur recouvrable.

Toute perte de valeur est comptabilisée comme une charge dans la période au cours de laquelle elle se produit.

2.8 Contrats de location

Un contrat de location confère le droit de diriger l'utilisation et d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques d'un actif identifié pendant une période donnée, en échange d'une contrepartie.

La SOVC évalue si un contrat est ou contient un contrat de location au début du contrat. Au début du contrat, chaque élément de location identifié et tout élément non locatif associé sont comptabilisés comme un élément de location distinct. Les éléments non locatifs, également appelés loyers variables, tels que les impôts fonciers, les frais de gestion et les services publics, doivent être comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus pendant toute la durée du contrat de location.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

À l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur, la SOVC comptabilise un passif au titre de la location à la date de début du contrat de location. Le montant initial de la dette de location comprend la valeur actualisée des paiements de location pendant la durée du contrat de location. La durée du contrat de location est la période non résiliable pour laquelle la SOVC a le droit d'utiliser l'actif, y compris les périodes d'extension ou d'option de résiliation que la SOVC est raisonnablement certain d'exercer.

Les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux peut être facilement déterminé. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de L'Office ontarien de financement (« OOF ») à la date de début du contrat de location. Par la suite, le passif locatif est évalué en augmentant le passif pour refléter les intérêts et en diminuant le passif pour refléter les paiements. Le passif locatif peut être réévalué pour refléter la réévaluation ou les modifications ou pour refléter les loyers fixes en substance. Les loyers révisés sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC à la date de la réévaluation lorsque le taux implicite du contrat de location ne peut pas être facilement déterminé. Le montant de la réévaluation du passif locatif est reflété comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif du droit d'utilisation. L'exception est lorsque la valeur comptable de l'actif du droit d'utilisation a été ramenée à zéro, l'excédent étant alors comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût, qui comprend le montant initial du passif locatif, les loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant, moins les incitations reçues, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état à encourir. L'amortissement des actifs du droit d'utilisation est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global sur la durée du contrat de location, selon la méthode linéaire.

Les actifs au titre du droit d'utilisation en cours de construction sont capitalisés lorsque les paiements de location sont effectués avant la date d'entrée en vigueur du contrat. Les actifs au titre du droit d'utilisation en cours de construction ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas prêts à être utilisés. Les actifs au titre du droit d'utilisation en cours de construction sont ensuite transférés dans leur catégorie respective et l'amortissement commence sur la durée du contrat de location.

À la fin de chaque contrat de location d'équipement de centre de distribution, la SOVC peut acheter l'actif sous-jacent au bailleur à une juste valeur de marché. Ces équipements achetés pour les centres de distribution sont considérés comme des actifs au titre du droit d'utilisation et continuent d'être classés comme tels, car la SOVC continue d'en diriger l'utilisation pendant leur durée de vie économique. Les actifs au titre du droit d'utilisation achetés sont évalués à leur coût d'achat. Après l'achat d'un actif au titre du droit d'utilisation, son coût est enregistré ou continue d'être enregistré en tant qu'actif de droit d'utilisation, et les coûts d'achat sont inclus dans la valeur comptable totale des actifs de droit d'utilisation. L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti de manière linéaire sur sa durée de vie économique utile restante. Les actifs au titre du droit d'utilisation ont une durée de vie utile estimée comprise entre huit et vingt ans.

Les contrats de location à court terme et les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur sont comptabilisés en comptabilisant les paiements de location de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

2.9 Fournisseurs et dettes diverses

Les fournisseurs et dettes diverses sont classées et évaluées au coût amorti car elles sont généralement à court terme et dues dans un délai d'un an à compter de la date de l'état de la situation financière. Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont initialement évaluées à la juste valeur, puis réévaluées au coût amorti.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Les rétrofacturations des fournisseurs sont compensées avec les passifs lorsque la SOVC a un droit juridiquement exécutoire de compenser le montant de la créance et qu'il a l'intention de procéder à un règlement sur une base nette.

2.10 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsqu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

2.11 Emprunts

Les emprunts sont des passifs financiers dont l'échéance initiale est supérieure à un an. Ils sont initialement évalués à la juste valeur diminuée des coûts de transaction et ensuite évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.12 Avantages sociaux

Coûts des prestations de retraite

La SOVC fournit des prestations de retraite définies à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui le souhaitent) par le biais du Régime de retraite de la fonction publique (« RRFP ») et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »). La province, qui est le seul promoteur de la RRFP et un promoteur conjoint du régime de retraite du SEFPO, détermine la contribution annuelle de la SOVC à ces fonds. Étant donné que les promoteurs sont chargés de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite, les excédents et les engagements non financés découlant des évaluations actuarielles statutaires ne constituent pas des actifs ou des obligations de la SOVC.

La SOVC n'a pas d'obligation nette en ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, étant donné que ces régimes sont établis par la province de l'Ontario. La province de l'Ontario contrôle toutes les entités incluses dans les régimes de retraite. La SOVC a classé ces régimes comme des régimes d'État car il n'y a pas d'accord contractuel ou de politique déclarée pour imputer le coût net des prestations définies des régimes à la SOVC. Par conséquent, la SOVC comptabilise ces avantages postérieurs à l'emploi comme un régime à cotisations définies et les impute à l'état des résultats et des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle les cotisations deviennent exigibles.

Avantages sociaux à court terme

Les avantages sociaux à court terme sont des avantages dont on s'attend à ce qu'ils soient entièrement réglés dans les douze mois suivant la période de déclaration annuelle au cours de laquelle ils ont été acquis par les salariés.

Avantages sociaux à long terme

Les avantages sociaux à long terme sont des avantages sociaux dont on ne s'attend pas à ce qu'ils soient entièrement réglés dans les douze mois suivant la période de déclaration annuelle au cours de laquelle ils ont été acquis par les salariés.

Les avantages sociaux à long terme comprennent la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAAT ») et l'invalidité de longue durée (« ILD »).

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Ces régimes fournissent des prestations de protection du revenu à long terme aux employés lorsqu'ils ne fournissent plus de service actif.

La SOVC est un employeur auto-assuré et doit donc payer l'intégralité du coût des demandes d'indemnisation au fur et à mesure que les paiements sont dus et couvrir toutes les dépenses administratives liées à la CSPAAAT. La CSPAAAT conserve l'entière autorité sur le processus d'admissibilité des demandes de l'annexe 2.

Les provisions pour avantages sociaux à long terme sont évaluées à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

2.13 Produits

Les produits provenant de la vente de marchandises sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue de la vente de marchandises dans le cours normal des activités de la SOVC, moins les taxes applicables et les retours réels et attendus. Les produits provenant de la vente en gros et du commerce électronique sont comptabilisés lorsque le client reçoit le produit ou lorsqu'il estime l'avoir reçu, car c'est à ce moment-là que la SOVC s'est acquitté de ses obligations en matière de performance.

Les produits provenant du programme d'abonnement aux données sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue des participants au programme, déduction faite des taxes applicables. Les produits du programme d'abonnement aux données sont comptabilisés au moment où la redevance annuelle est facturée.

2.14 Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice et les autres coûts encourus pour remplir les obligations de performance envers les clients.

2.15 Produits financiers et charges d'intérêts

Les produits financiers comprennent les intérêts perçus sur les soldes de trésorerie.

Les charges d'intérêts comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts et les dettes de location.

Les produits et charges financiers sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.16 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la SOVC devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

L'évaluation des instruments financiers au cours des périodes suivantes et la comptabilisation des variations de la juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

La SOVC a classé et évalué ses instruments financiers comme suit :

<u>Actif/passif financier</u>	<u>Mesure</u>
Trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Coût amorti
Fournisseurs et dettes diverses	Coût amorti
Emprunts	Coût amorti
Dividendes payables	Coût amorti

Coût amorti

Cette catégorie d'évaluation s'applique aux instruments financiers dans lesquels les actifs sont détenus en vue de la perception de flux de trésorerie contractuels dans lesquels les flux de trésorerie représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts.

Évaluation de la juste valeur

La SOVC n'a pas d'instruments financiers évalués à la juste valeur.

2.17 Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle émette des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et la valeur comptable des actifs et des passifs, les informations sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que la valeur comptable des produits et des charges pour la période de référence. Ces estimations sont modifiées périodiquement et, lorsque des ajustements s'avèrent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les jugements et les principales sources d'incertitude en matière d'estimation qui ont un effet important sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers sont indiqués dans les notes pertinentes auxquelles se rapportent les estimations et les jugements.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, ce qui oblige la SOVC à utiliser des estimations liées aux fluctuations de la démarque inconnue, aux prix futurs, à l'impact des rétrofacturations des fournisseurs sur le coût, à la saisonnalité et aux coûts nécessaires à la vente des stocks.

Immobilisations corporelles

La direction exerce son jugement pour déterminer la durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles. Les estimations sont fondées sur l'analyse de facteurs pertinents, notamment l'utilisation prévue de l'actif et la catégorie d'actifs.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Contrats de location

La direction exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans les principaux domaines locatifs, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option ne puisse être exercée. Les périodes couvertes par les options de renouvellement ne sont incluses dans la durée du contrat de location que si la direction est raisonnablement certaine de renouveler le contrat de location. La direction considère que le seuil de certitude raisonnable est élevé. Des changements dans l'environnement économique ou dans l'industrie du cannabis peuvent avoir un impact sur l'évaluation de la durée des contrats de location par la direction, et tout changement dans l'estimation de la durée des contrats de location par la direction peut avoir un impact significatif sur l'état de la situation financière et l'état des résultats et du résultat global.

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation et des dettes de location, la SOVC est tenu d'estimer le taux d'emprunt marginal spécifique à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facile à déterminer. La direction détermine le taux d'emprunt marginal en utilisant le taux applicable de l'OOF à la date de début du contrat de location.

Provisions

Des provisions ont été constituées pour certains avantages sociaux, la résiliation de contrats et d'autres réclamations. Étant donné que ces provisions sont des estimations, les coûts réels et le calendrier des flux de trésorerie futurs dépendent d'événements futurs. Toute différence entre les attentes et le passif futur réel sera comptabilisée dans la période où cette détermination est faite.

3. Trésorerie

La trésorerie au 31 mars 2024 comprend les comptes bancaires portant intérêt.

4. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs comprennent les éléments suivants :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Créances de rétrofacturation des fournisseurs	1 693	910
Créances clients	1 000	460
Déduction pour pertes de crédit attendues	(2 003)	(916)
Créances diverses	325	346
Intérêts à recevoir	2 377	2 291
	3 392	3 091

Les créances de rétrofacturation des fournisseurs sont des notes de crédit résultant de la protection des prix ou des produits retournés. Les créances clients sont constituées des soldes des clients grossistes. La valeur comptable des créances de rétrofacturation sur les fournisseurs et des créances clients est réduite par l'utilisation d'une provision à des niveaux considérés comme adéquats pour absorber les pertes de crédit. Les recouvrements ultérieurs de créances précédemment admises sont crédités aux frais de vente, généraux et administratifs.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Le montant des pertes de crédit attendues à vie sur les créances clients et autres débiteurs s'élève à 2 003 \$ (916 \$ en 2023). Des informations sur l'exposition de la SOVC aux risques de crédit et l'analyse relative à la provision pour pertes de crédit attendues figurent à la note 16.

5. Stocks

Le coût des stocks vendus et comptabilisés dans le coût des ventes au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 était de 1 265 864 \$ (1 151 144 \$ en 2023). Ce montant comprend des dépréciations de stocks constatées au cours de l'exercice de 6 478 \$ (10 481 \$ en 2023). Les dépréciations sont incluses dans le coût des ventes des stocks. Aucun stock n'est donné en garantie.

Les réductions de valeur de la période précédente sont reprises au cours de l'exercice du fait de la vente ou de la rétrofacturation du coût des stocks au vendeur lors de leur retour ou de leur destruction.

6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette et les variations du coût et de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Matériel informatique	Mobilier et agencements	Logiciels informatiques	Améliorations locatives	Améliorations locatives en cours	Total
Coût						
Solde au 1 avril 2023	1 430	1 384	11	2 642	60	5 527
Acquisitions	464	25	-	53	501	1 043
Cessions	(245)	(122)	-	-	-	(367)
Transferts	-	439	-	122	(561)	-
Solde au 31 mars 2024	1 649	1 726	11	2 817	-	6 203
Amortissement cumulé						
Solde au 1 avril 2023	867	521	10	580	-	1 978
Amortissement	255	153	1	240	-	649
Cessions	(244)	(57)	-	-	-	(301)
Solde au 31 mars 2024	878	617	11	820	-	2 326
Valeur comptable						
Au 1 avril 2023	563	863	1	2 062	60	3 549
Au 31 mars 2024	771	1 109	-	1 997	-	3 877

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Continuité des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

	Matériel informatique	Mobilier et agencements	Logiciels informatiques	Améliorations locatives	Améliorations locatives en cours	Total
Coût						
Solde au 1 avril 2022	1 029	1 389	15	2 557	40	5 030
Acquisitions	450	-	-	9	96	555
Transferts	(49)	(5)	(4)	-	-	(58)
Cessions	-	-	-	76	(76)	-
Solde au 31 mars 2023	1 430	1 384	11	2 642	60	5 527
Amortissement cumulé						
Solde au 1 avril 2022	674	385	11	365	-	1 435
Amortissement	241	138	2	215	-	596
Cessions	(48)	(2)	(3)	-	-	(53)
Solde au 31 mars 2023	867	521	10	580	-	1 978
Valeur comptable						
Au 1 avril 2022	355	1 004	4	2 192	40	3 595
Au 31 mars 2023	563	863	1	2 062	60	3 549

7. Contrats de location

a) Dettes de location

Le tableau suivant les variations de la dette locative pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Locaux de bureau	Locaux du centre de distribution	Équipement du centre de distribution	Total
Solde au 1 avril 2023	9 380	31 081	6 542	47 003
Paiements de capital	(734)	(1 238)	(2 095)	(4 067)
Solde au 31 mars 2024	8 646	29 843	4 447	42 936
			31 mars 2024	31 mars 2023
Portion actuelle			4 012	4 143
Portion à long terme			38 924	42 860
			42 936	47 003

Les intérêts débiteurs sur ces obligations de location pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été de 1 041 \$ (1 127 \$ en 2023). Le total des sorties de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2024 a été de 5 108 \$ (5 088 \$ en 2023), y compris les intérêts.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Analyse des échéances des dettes de location

L'analyse des échéances des obligations de location reflétant les paiements contractuels futurs qui devraient être effectués au cours des cinq prochaines années et au-delà se présente comme suit :

	31 mars 2024
Moins d'un an	4 894
D'un à cinq ans	14 739
Au-delà de cinq ans	30 705
Total des paiements de location non actualisés	50 338
Moins : Intérêts implicites sur le contrat de location	(7 402)
Total des paiements de location actualisés	42 936

Contrat de location pour les locaux de bureau

La SOVC a conclu un contrat de location pour des locaux de bureau au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020. Le contrat de location est d'une durée de 5 ans avec deux prolongations optionnelles de 5 ans chacune. Les paiements de location ont été actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'OOF à la date d'entrée en vigueur du contrat de location.

Contrat de location pour les locaux du centre de distribution

La SOVC a conclu un contrat de location pour un centre de distribution au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021. Le contrat de location est d'une durée de 10 ans avec deux prolongations optionnelles de 5 ans chacune. Les paiements de location ont été actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'OOF à la date d'entrée en vigueur du contrat de location.

Location d'équipement du centre de distribution

Entre les exercices clos le 31 mars 2019 et le 31 mars 2022, la SOVC a conclu des contrats de location de matériel destiné au centre de distribution. La durée des contrats de location varie de 36 mois à 60 mois, avec des prolongations facultatives d'un an. Les paiements de location ont été actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la SOVC, qui est le taux applicable de l'OOF à la date d'entrée en vigueur du contrat de location.

Contrats de location de faible valeur

Les charges liées aux contrats de location de faible valeur (mobilier de bureau de centre de distribution de faible valeur, agencements et matériel informatique) comptabilisées selon la méthode linéaire sur des durées de location allant de 36 mois à 60 mois se sont élevées à 165 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (209 \$ en 2023). Au 31 mars 2024, les engagements pour les contrats de location de faible valeur s'élèvent à 46 \$ (211 \$ en 2023).

Paiements variables au titre de la location

Le total des charges de location variables qui ne sont pas incluses dans l'évaluation des passifs de location s'élève à 530 \$ (584 \$ en 2023).

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

b) Actifs au titre du droit d'utilisation

Le tableau suivant présente l'évolution du coût des actifs au titre du droit d'utilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Locaux de bureau	Locaux du centre de distribution	Équipement du centre de distribution	Équipement du centre de distribution en cours de construction	Total
Coût					
Solde au 1 avril 2023	11 603	33 539	12 146	222	57 510
Acquisitions	-	-	1 453	-	1 453
Transferts	-	-	222	(222)	-
Solde au 31 mars 2024	11 603	33 539	13 821	-	58 963
Amortissement cumulé					
Solde au 1 avril 2023	3 048	4 399	4 712	-	12 159
Amortissement	770	1 649	2 409	-	4 828
Solde au 31 mars 2024	3 818	6 048	7 121	-	16 987
Valeur comptable					
Au 1 avril 2023	8 555	29 140	7 434	222	45 351
Solde au 31 mars 2024	7 785	27 491	6 700	-	41 976

L'équipement du centre de distribution se compose d'actifs loués et d'actifs achetés au titre du droit d'utilisation. Au cours de l'exercice, la SOVC a choisi d'acheter les équipements des centres de distribution à l'expiration des contrats de location à leur juste valeur marchande. En outre, la SOVC a acheté des actifs au titre du droit d'utilisation qui sont des équipements de centres de distribution.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution du coût des actifs au titre du droit d'utilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

	Locaux de bureaux	Locaux du centre de distribution	Équipement du centre de distribution	Équipement du centre de distribution en cours de construction	Total
Coût					
Solde au 1 avril 2022	11 577	33 539	12 270	-	57 386
Acquisitions	26	-	-	222	248
Modifications	-	-	(124)	-	(124)
Solde au 31 mars 2023	11 603	33 539	12 146	222	57 510
Amortissement cumulé					
Solde au 1 avril 2022	2 277	2 750	2 429	-	7 456
Amortissement	771	1 649	2 407	-	4 827
Modifications	-	-	(124)	-	(124)
Solde au 31 mars 2023	3 048	4 399	4 712	-	12 159
Valeur comptable					
Au 1 avril 2022	9 300	30 789	9 841	-	49 930
Solde au 31 mars 2023	8 555	29 140	7 434	222	45 351

L'équipement du centre de distribution se compose d'actifs loués et d'actifs achetés au titre du droit d'utilisation. Au cours de l'exercice, la SOVC a choisi d'acheter les équipements des centres de distribution à l'expiration des contrats de location à leur juste valeur marchande.

8. Fournisseurs et dettes diverses

Les fournisseurs et dettes diverses comprennent ce qui suit :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Dettes de stock et charges à payer	133 260	128 683
Rétrofacturations de fournisseurs compensés par des dettes de stock	(6 109)	(9 999)
Autres dettes fournisseurs et charges à payer	22 689	13 457
Taxe sur les ventes à payer	3 685	4 339
	153 525	136 480

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

9. Provisions

Les tableaux suivants présentent les changements apportés aux provisions de la SOVC :

Continuité des provisions pour l'exercice clos le 31 mars 2024 :

	Résiliations de contrats	Avantages sociaux à long terme	Autre	Total
Solde au 1 avril 2023	90	473	55	618
Provisions supplémentaires comptabilisé au cours de l'exercice	318	36	208	562
Utilisation de la provision	(90)	-	(55)	(145)
Solde au 31 mars 2024	318	509	208	1 035

Continuité des provisions pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

	Résiliations de contrats	Avantages sociaux à long terme	Autre	Total
Solde au 1 avril 2022	-	480	93	573
Provisions supplémentaires comptabilisé au cours de l'exercice	90	-	55	145
Provisions non utilisées et reprises	-	(7)	-	(7)
Utilisation de la provision	-	-	(93)	(93)
Solde au 31 mars 2023	90	473	55	618

	31 mars 2024	31 mars 2023
Portion actuelle	526	145
Portion à long terme	509	473
	1 035	618

La provision pour résiliation de contrat comprend les réclamations pour lesquelles il est probable que la SOVC devra effectuer un paiement pour les régler. La provision pour avantages sociaux à long terme comprend les avantages sociaux autres que ceux fournis par la province, notamment la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») et l'invalidité de longue durée (« ILD »), et elle est évaluée à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Le poste « Autres » correspond à la provision pour d'autres créances et provisions lorsqu'il est probable que la SOVC devra effectuer un paiement pour régler la créance.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

10. Emprunts

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la SOVC a contracté un prêt à terme non renouvelable de 10 ans (« prêt de l'OOF ») auprès de l'OOF pour un montant de 81 405 \$ qui porte intérêt au taux de 2,79 % par an, composé semestriellement, et qui est remboursable en versements semestriels égaux de 4 693 \$. Le prêt n'est pas garanti et vient à échéance le 1^{er} janvier 2030.

Au 31 mars 2024, les changements dans les emprunts sont les suivants :

	Prêt de l'OOF
Solde au 1 avril 2023	59 715
Paiements de capital	(9 386)
Accroissement des intérêts	1 552
Solde au 31 mars 2024	51 881

	31 mars 2024	31 mars 2023
Prêt de l'OOF	51 881	59 715
Moins : portion actuelle des emprunts	(9 386)	(9 386)
Emprunts à long terme	42 495	50 329

11. Produits

Les produits sont constitués par les ventes de produits et d'accessoires de cannabis, déduction faite des retours et des frais de livraison, et sont comptabilisées au moment où le client reçoit le produit ou au moment où il est prévu qu'il le reçoit.

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024	Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
Produits de la vente en gros	1 605 094	1 431 212
Produits du commerce électronique	33 375	42 789
Programme d'abonnement aux données	635	483
	1 639 104	1 474 484

Les pertes de crédit subies sur les transactions de commerce électronique se sont élevées à 15 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (34 \$ en 2023). Voir la note 16.

12. Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des produits vendus, déterminé par la méthode du coût moyen pondéré, ainsi que d'autres coûts encourus par la SOVC pour remplir ses obligations contractuelles à l'égard des clients.

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024	Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
Coût des marchandises vendues	1 265 864	1 117 114
Frais de livraison	34 742	33 789
Frais de transaction	240	241
	1 300 846	1 151 144

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

13. Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les éléments suivants :

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024	Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
Salaires et avantages	47 302	39 335
Entrepôt et logistique	38 775	36 663
Médias et recherche	8 174	3 643
Systèmes d'information et soutien technologique	7 520	6 862
Amortissement des actifs liés au titre de droits d'utilisation	4 827	4 827
Services contractuels	3 550	3 126
Provision pour (recouvrement de) créances douteuses	2 729	930
Services professionnels	2 312	2 172
Assurance	1 600	1 429
Responsabilité sociale	1 233	914
Occupation	1 059	945
Traitement des transactions de commerce électronique	683	1 067
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	649	596
Perte sur la cession d'actifs immobilisés	66	5
Autres dépenses	1 066	529
	121 545	103 043

14. Produits financiers et charges d'intérêts

Les produits et charges financiers comprennent les éléments suivants :

	Pour l'exercice clos le 31 mars 2024	Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
Produits financiers sur les soldes bancaires	30 114	16 769
Charges d'intérêts des dettes de location (note 7)	(1 041)	(1 127)
Charges d'intérêts sur l'emprunt de l'OOF (note 10)	(1 552)	(1 760)
	27 521	13 882

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

15. Avantages postérieurs à l'emploi et prestations à long terme

(i) Prestations de retraite des employés

Au cours de l'exercice, la SOVC a versé des cotisations aux régimes de retraite s'élevant à 3 108 \$ (2 625 \$ en 2023). Ces montants sont inclus dans les charges salariales et sociales et présentés dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats et du résultat global.

(ii) Régimes d'avantages sociaux à long terme

Les avantages sociaux à long terme fournis par la SOVC comprennent les prestations de protection du revenu à long terme.

Au 31 mars 2024, le passif au titre des prestations de protection du revenu à long terme comptabilisé s'élevait à 509 \$ (473 \$ en 2023) et était inclus dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats et du résultat global.

16. Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie et la politique de gestion du risque de crédit client de la SOVC concernant la gestion des risques financiers et les contrôles internes établissent un cadre prudentiel pour l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle des risques financiers. Ces politiques constituent un élément fondamental de la stratégie à long terme de la SOVC, couvrant des domaines tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. L'approche de la gestion des risques financiers de la SOVC consiste à minimiser les effets négatifs potentiels de ces risques sur ses performances financières. La SOVC est exposée aux risques financiers suivants :

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière due au fait qu'une contrepartie financière ou un autre tiers ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la SOVC.

La SOVC minimise le risque de crédit sur ses comptes de trésorerie en limitant ses opérations bancaires et sa gestion de trésorerie à des accords avec des banques de l'annexe I. Le paiement des commandes des détaillants agréés est effectué par débit préautorisé au moment de l'expédition, ou prépayé, ce qui rend la probabilité d'une perte de crédit très faible. Le paiement des commandes des clients du commerce électronique est autorisé à la caisse, ce qui rend la probabilité d'une perte de crédit très faible. En outre, la SOVC utilise divers outils de détection des fraudes pour identifier les transactions de commerce électronique à haut risque. Ces pratiques permettent à la SOVC de minimiser le risque de crédit lié aux clients.

La SOVC est exposé au risque de crédit dans les cas où des rétrofacturations sont émises par la SOVC vers les fournisseurs, ce qui entraîne des soldes dus à la SOVC.

La SOVC atténue ce risque en examinant la position des créances par rapport aux futurs achats de stocks planifiés en vue d'une éventuelle compensation avec la créance, le cas échéant. La SOVC analyse également la santé financière des fournisseurs et des clients et évalue leur capacité à remplir leurs obligations sur la base des informations disponibles, ainsi qu'en menant activement des activités de recouvrement pour contribuer à atténuer le risque de non-paiement résultant des rétrofacturations aux fournisseurs. Une évaluation des risques est effectuée périodiquement et une provision pour pertes de crédit attendues est constituée

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

en fonction des résultats de l'évaluation des risques. Les rétrofacturations de fournisseurs et les créances clients sont décomptabilisées lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement.

La SOVC applique le modèle simplifié qui consiste à comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour toutes les rétrofacturations de fournisseurs et les créances clients, car ces éléments ne comportent pas de composante financière importante.

La SOVC estime que les pertes de crédit attendues à vie, en particulier sur les rétrofacturations des fournisseurs et les créances clients, au 31 mars 2024, s'élèvent à 2 003 \$ (916 \$ en 2023). Les changements dans les provisions pour pertes liées aux rétrofacturations des fournisseurs et aux créances clients sont les suivants :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Solde initial	916	31
Déduction pour perte constatée au cours de l'exercice	2 759	952
Déduction pour perte reprise au cours de l'exercice	(29)	(22)
Déduction pertes passées en pertes au cours de l'exercice	(1 643)	(45)
Solde de clôture	2 003	916

Les détails de l'ancienneté de la SOVC en ce qui concerne la rétrofacturation des fournisseurs et les créances clients sont les suivants :

	31 mars 2024	31 mars 2023
En souffrance depuis moins de 60 jours	888	991
En souffrance de 61 à 180 jours	146	280
En souffrance depuis plus de 180 jours	1 659	99
Total	2 693	1 370
Moins : Déduction pour pertes	(2 003)	(916)
Rétrofacturation et créances clients (nettes)	690	454

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SOVC ne dispose pas des liquidités nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

La SOVC cherche à limiter son risque de liquidité en surveillant et en gérant activement ses réserves de trésorerie disponibles afin de s'assurer qu'elle dispose à tout moment d'un accès suffisant aux liquidités pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont dues ainsi qu'à celles liées à des événements imprévus. En outre, la SOVC a élaboré des politiques et des pratiques visant à maximiser le fonds de roulement.

Les fournisseurs et dettes diverses sont toutes dues dans un délai d'un an à compter de la date de l'état de la situation financière. Voir la note 7 pour l'analyse des échéances des dettes de location reflétant les paiements contractuels restants et la note 10 pour les informations relatives aux paiements semestriels restants sur les emprunts jusqu'à leur échéance en 2030.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

(c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie associés à un instrument fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La SOVC est exposée à un risque de taux d'intérêt minimal lié aux obligations de location, car les taux sont déterminés à la date d'entrée en vigueur, et à un risque minimal sur le solde de son prêt dû à l'OOF, car des taux d'intérêt amortissables sur 10 ans sont appliqués (voir la note 10).

Selon l'évaluation de la SOVC, l'impact des variations des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur le revenu net.

17. Gestion du capital

La SOVC est une société sans capital social. Sa structure de capital est constituée d'emprunts et de capitaux propres accumulés. Le total du capital géré au 31 mars 2024 est de 389 896 \$ (518 416 \$ en 2023).

Les objectifs de la SOVC en matière de gestion du capital sont de préserver le capital et de maintenir des liquidités suffisantes pour faire face aux engagements financiers futurs, y compris le remboursement des emprunts contractés auprès de l'OOF. En atteignant ces objectifs, la SOVC est en mesure de financer sa croissance future et de fournir des dividendes continus à la province de l'Ontario (la « province »).

Le conseil d'administration est responsable de la supervision de la gestion, y compris des politiques liées à la gestion des risques financiers. La direction de la SOVC est chargée de superviser la structure de son capital et d'atténuer les risques financiers en réponse à l'évolution des conditions économiques.

18. Parties liées

Les parties liées à la SOVC sont la province et ses administrations, agences, ministères, sociétés de la Couronne, ainsi que les principaux dirigeants de la SOVC, les membres de la famille proche de ces personnes ou les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes.

Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées et comptabilisées à la valeur d'échange.

(a) Province de l'Ontario

Comme l'exige le décret 1376/2023, la SOVC transfère au Fonds consolidé de revenu de la province, sous forme de dividendes, ses produits financiers sous forme de paiements trimestriels correspondant au revenu net moins le revenu financier.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la SOVC a versé des dividendes de 287 000 \$ (aucun en 2023) à la province et a accumulé 78 000 \$ au 31 mars 2024 (aucun en 2023).

(b) Office ontarien de financement

Au 31 mars 2024, la valeur comptable de l'emprunt à terme de 10 ans auprès de l'OOF (voir la note 10) est de 51 881 \$ (59 715 \$ en 2023), y compris les intérêts courus de 359 \$ (408 \$ en 2023).

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Notes sur les états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

- (c) **Commission du régime de retraite de l'Ontario, Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.**

Les cotisations aux régimes de retraite concernant les avantages postérieurs à l'emploi et les charges à payer pour les régimes d'avantages à long terme sont indiquées dans la note 15.

- (d) **Principaux dirigeants**

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la SOVC. Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration ainsi que le président et le directeur général et les principaux cadres supérieurs de la SOVC. Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité journalière pour leur participation à des réunions régulières et pour leur participation au comité d'audit et des finances et au comité des ressources humaines et des rémunérations.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars 2024 s'est élevée à 3 230 \$ (3 114 \$ en 2023), composée de salaires et d'avantages sociaux, d'indemnités journalières des administrateurs et d'autres avantages sociaux à court terme.

19. Éventualités

La SOVC est impliqué dans diverses actions en justice découlant du cours normal et de la conduite des affaires. Toutefois, sur la base de l'évaluation juridique et des informations actuellement disponibles, la SOVC ne pense pas que les dettes éventuelles résultant de litiges en cours auront un effet significatif sur les états financiers. Toutefois, sur la base de l'évaluation juridique et des informations actuellement disponibles, la SOVC ne pense pas que les dettes éventuelles résultant de litiges en cours auront un effet significatif sur les états financiers. Les règlements éventuels concernant ces passifs éventuels seront comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils interviendront.

20. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.